

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente,
M. JULES DUFOUR, commissaire,
M. MOHAMED BERRAJA, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE DÉRIVATION PARTIELLE
DE LA RIVIÈRE MANOUANE PAR HYDRO-QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 11 juin 2001, à 19 heures
Salle communautaire
1, rue Ashini,
Betsiamites

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 11 JUIN 2001

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

CONSEIL DE BANDE DE BETSIAMITES 4

M. René Simon

M. Jean-Marie Picard

M. Paul Benjamin

M. Adélarde Bellefleur

REPRISE DE LA SÉANCE

CONSEIL DE BANDE DE BETSIAMITES (suite) 32

MRC MANICOUAGAN..... 47

M. Georges-Henri Gagné

MOT DE LA FIN 50

SÉANCE DU 11 JUIN 2001
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames, messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à cette séance qui commence la deuxième partie de l'audience publique sur le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane par Hydro-Québec.

10

Mon nom est Jocelyne Beaudet et j'ai été désignée par le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, communément appelé le BAPE, pour présider cette Commission qui est composée au total de trois (3) membres.

15

Je vous présente donc mes collègues, à ma droite, monsieur Jules Dufour, et à ma gauche, monsieur Mohamed Berraja. Nous sommes tous les trois (3) membres additionnels du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

20

Cette deuxième partie s'inscrit dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et qui a pour but de permettre au public de donner son opinion dans un cadre impartial sur certains projets susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement.

25

La première partie de l'audience s'est tenue à Alma les 14-15-16 et 17 mai, et avait pour but d'obtenir toute l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet. La seconde partie qui commence ce soir constitue l'essence même de la procédure québécoise puisqu'elle offre au public la possibilité de donner son opinion sur le projet.

30

Je rappelle le mandat de la Commission et vous donne quelques informations sur le BAPE, puisque bon nombre d'entre vous n'étiez pas là en première partie.

35

Le BAPE est un organisme autonome, qui relève directement du ministre de l'Environnement du Québec, et a pour fonction de tenir des enquêtes et des audiences publiques sur des projets dont les mandats sont confiés par le ministre, en l'occurrence monsieur André Boisclair, qui sont généralement donnés à la suite de requêtes des citoyens.

La Commission a été constituée après l'obtention d'un tel mandat qui se lit comme suit :

40

"En ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane par Hydro-Québec et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du Bureau débutera le 7 mai 2001."

45 Le mandat sur ce projet est de quatre (4) mois et se terminera le 7 septembre 2001, date à laquelle la Commission remettra son rapport au ministre de l'Environnement du Québec. Ce dernier le rendra public au plus tard dans les soixante (60) jours suivant sa réception.

50 La Commission est assistée dans ses travaux par une équipe qui comprend, à ma gauche, nos analystes, madame Monique Lajoie, biologiste, monsieur Jean Roberge, hydrologue.

55 À l'arrière, monsieur Sébastien Durand, coordonnateur au secrétariat de la Commission, et monsieur Serge Labrecque, responsable des communications; ainsi que mademoiselle Stéphanie Dufresne, analyste stagiaire.

60 La Commission est également assistée d'une équipe du Service des expositions et des techniques audio-visuelles du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, qui s'occupe de la logistique et des aspects techniques; ce sont messieurs Jean Métivier et Georges Leclerc qui sont avec nous ce soir.

Madame Florence Béliveau est à nouveau chargée de la sténotypie et va enregistrer tous nos propos et échanges durant cette deuxième partie.

65 Au cours de la présente soirée, nous avons également les services de traduction simultanée assurés par mesdames Thérèse Rock-Picard et Rollande Rock, ce qui va permettre aux citoyens autochtones et à leurs représentants de s'exprimer dans leur langue maternelle.

70 Les centres de consultation mis sur pied par le BAPE à l'usage de tous, et depuis le début de la période d'information, resteront ouverts jusqu'à la remise du rapport de la Commission. En plus des documents issus de la première partie de l'audience, les mémoires, incluant ceux qui ne seront pas présentés publiquement, ainsi que les transcriptions de la deuxième partie, quand elles seront disponibles, seront déposées dans ces bureaux au cours des jours qui suivent les séances.

75 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information qui serait obtenue par la Commission sur le projet y sera rendue disponible également.

80 Vous le savez sans doute maintenant, ces centres de consultation sont situés aux bibliothèques municipales d'Alma et de Dolbeau-Mistassini, au bureau du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean à Mashteuiatsh et du Conseil de bande à Betsiamites, ici à Betsiamites, aux bibliothèques de l'Université du Québec à Chicoutimi et à Montréal, et aux bureaux du BAPE de Montréal et de Québec.

85 De plus, l'ensemble du dossier est disponible à l'arrière de cette salle pour toute la durée des séances de cette deuxième partie. Cependant, nous vous demandons de le consulter sur place, de manière à ce qu'il reste accessible à tous.

90 Tous les documents que nous avons reçus sous forme électronique, incluant les mémoires, ainsi que les transcriptions de la première et de la deuxième partie, seront également rendus publics sur le site Internet de la Commission, et l'adresse est disponible à l'arrière.

95 Ce soir est la première soirée de cette deuxième partie de l'audience. Il y aura également à Alma, à partir de demain, d'autres séances. Et la Commission, durant cette deuxième partie, est venue recevoir vos opinions et commentaires sur le projet.

100 Les participants seront appelés à présenter leur opinion selon un ordre que nous avons convenu avec eux; certaines interventions seront plus longues que d'autres et l'horaire que nous suivrons répondra aux besoins de la Commission qui se réserve toute la latitude pour approfondir les sujets et pour questionner les positions soulevées par les intervenants.

105 La présentation des participants peut être faite verbalement ou par le dépôt et explication d'un mémoire. Toute personne, municipalité ou groupe peut ainsi prendre position sur le projet ou sur tout élément faisant partie du dossier sous examen.

110 Ceux qui n'ont pas annoncé à l'avance le dépôt d'un mémoire à la Commission ou leur intention de faire une présentation verbale peuvent s'inscrire à la table du registre qui est à l'arrière de la salle, soit maintenant, soit au début d'une prochaine séance, faisant ainsi connaître à la Commission leur désir de prendre position sur le projet. Nous accorderons toutefois préséance aux personnes qui ont déjà annoncé leur intention de faire une intervention. Donc les personnes qui vont s'inscrire au registre seront entendues après les exposés qui ont déjà été planifiés.

115 Mais j'aimerais souligner que ces annonces de présentations verbales ne doivent pas être une argumentation qui porterait sur des mémoires qui ont déjà été présentés. Ce n'est pas le moment de venir exprimer son opinion pour dire qu'on est contre l'opinion qui vient d'être présentée.

120 À la fin de chaque séance de la deuxième partie, une période de rectification des faits est prévue, ceci pour permettre au promoteur ou tout autre personne qui le désire de rectifier des faits relatifs au dossier, des faits erronés qui auraient été mentionnés durant les séances.

125 Si des personnes ont l'intention de se prévaloir de ce droit de réponse, elles sont invitées à s'inscrire au registre de rectification à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées après l'audition des mémoires, à la fin de chaque séance, pour rectifier des faits erronés qui auraient été rapportés par un participant.

130 Je veux souligner toutefois que ce n'est pas une période pour débattre des positions qui sont exprimées, mais bien une période pour corriger des données erronées. Ce droit de rectification sera si possible court et factuel. Il peut également être fait par écrit, adressé à la Commission, et ces rectifications écrites seront rendues publiques et disponibles dans les centres de consultation.

135 Donc il y a deux (2) registres, un registre pour les personnes qui désirent présenter un mémoire verbal et un registre pour celles qui voudront corriger des faits.

140 Après cette deuxième phase des séances publiques, la Commission consignera dans un rapport ses constatations, ses analyses et ses conclusions sur le projet. Il est important de se rappeler que la Commission qui est devant vous ce soir n'est pas décisionnelle, son mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation environnementale et sociale du projet à la lumière des opinions émises par les citoyens et organismes qui participent à l'audience publique.

145 Parallèlement à la partie publique de cette procédure, le ministère de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale, et c'est à la lumière des deux (2) évaluations que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet, et à quelles conditions, appartient au Conseil des ministres du gouvernement du Québec.

150 Je tiens à préciser que les commissaires sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et qu'ils disposent des mêmes pouvoirs que les commissions d'enquête, et sont indépendants dans leur décision du ministre de l'Environnement et du président du BAPE, et des autres commissions du BAPE.

155 Les présentes séances constituent la dernière phase vraiment publique de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement des projets; elles servent prioritairement à un échange direct entre la Commission et les intervenants.

160 Afin d'assurer le respect de tous les intervenants durant ces séances, les manifestations d'approbation, de désapprobation ainsi que les attitudes méprisantes ou les remarques désobligeantes de la part des participants envers d'autres interlocuteurs ne seront pas tolérées.

Il est, s'il vous plaît, défendu de fumer dans la salle.

165 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**
CONSEIL DE BANDE DE BETSIAMITES

170 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'inviterais maintenant les représentants du Conseil de bande de Betsiamites de venir nous présenter votre mémoire. Merci.

175 **PAR M. RENÉ SIMON:**

Merci madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

Premièrement, j'aimerais vous souhaiter la bienvenue dans notre réserve indienne de Betsiamites, en mon nom personnel, au nom du Conseil de bande et au nom de la population aussi.

180

Peut-être avant de débiter, je vais laisser la parole aux aînés, justement à donner leurs commentaires ou leur appréciation justement sur le processus qui est en cours et plus particulièrement sur les territoires affectés, les territoires touchés.

185

Alors je vais laisser la parole à monsieur Paul Benjamin.

Je cède la parole à monsieur Paul Benjamin, je souhaite la bienvenue aux membres de la Commission, qu'on puisse parler de la dérivation de la rivière Manouane, alors j'invite les sages, les aînés de la place pour que ceux-ci disent leur opinion.

190

Alors je donne la parole à monsieur Paul Benjamin.

PAR M. PAUL BENJAMIN:

195

Je souhaite la bienvenue aux mesdames et aux messieurs qui sont avec nous ce soir. Je vais essayer de dire ce que je sais.

200

Moi, je prenais la route de la rivière Betsiamites jusqu'à Manouane. Avant que les rivières soient bouchées par les barrages, tous les Indiens allaient dans leur territoire de chasse, il y a rien qui les bloquait.

205

Maintenant aujourd'hui, il ne va plus à la chasse parce qu'il a un peu de difficulté, il ne peut plus ramer, il ne peut plus se servir de son canot, ses rivières sont bouchées, ses portages sont aussi bouchés. Il y a plusieurs choses qui l'en empêchent, de se rendre dans son territoire.

C'est pour ça que la chasse n'est plus vraiment pratiquée, parce que plusieurs choses sont arrivées avec la modernisation, son territoire a été inondé, a été brûlé et a été aussi brisé. Il y a plusieurs choses qui empêchent l'Autochtone, l'Indien d'aller à la chasse.

210

La dérivation de la rivière Manouane, là la dérivation va se faire, il y avait un portage, je suppose que cet endroit va être défait parce qu'il va y avoir du travail qui va se faire là, alors l'eau va se diriger vers la rivière Manouane.

215

C'est ce que je peux vous dire. Les lacs que je connaissais ont été inondés, mon territoire de chasse, le coin où j'allais chasser a été inondé.

220

Je parle de la rivière Betsiamites, lorsque l'on partait de la rivière Betsiamites, ça nous prenait un mois et demi (1 ½) pour arriver à notre territoire, lorsque le temps de la chasse arrivait. Dans ce temps-là, il y avait rien, on prenait un mois et demi (1 ½) pour se rendre à nos territoires, il y avait personne dans nos territoires.

La dernière fois que je m'y suis rendu, il y avait encore rien. C'est tout ce que je voulais vous dire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

225

Merci, monsieur Benjamin.

Quand vous dites qu'il y avait rien, vous dites qu'il y avait plus de possibilité de chasser?

230

PAR M. PAUL BENJAMIN:

Il n'y avait rien là, à ce moment-là. Le récit que je vous fais, il n'y avait rien qui pouvait nous empêcher de tirer notre subsistance de ce territoire-là, nous étions les seuls. Seuls les chasseurs fréquentaient le territoire.

235

La première fois que j'ai rencontré un blanc dans mon territoire, c'est en 1939, c'était des garde-feu. C'est le premier blanc que j'ai rencontré là, dans le territoire de Manouane.

PAR LA PRÉSIDENTE:

240

Monsieur Dufour.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

245

Merci, madame la Présidente.

Est-ce que vous pourriez me dire à quel moment vous êtes allé pour la dernière fois à la chasse dans ce territoire?

250

Vous vous référez à la partie supérieure de la rivière Betsiamites, je suppose?

PAR M. PAUL BENJAMIN:

255

C'est en 88.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Est-ce que c'était jusqu'à la baie aux Hirondelles?

260

PAR M. PAUL BENJAMIN:

Non, c'était encore plus haut. J'ai été jusqu'au lac Grand Détour.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

265

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

270

On a reçu, dans les documents déposés, il y a des cartes d'utilisateur numéros 53 et 56, je me demandais si les personnes qui ont ce territoire, est-ce que c'est monsieur Benjamin ou monsieur qui l'accompagne ou c'est d'autres personnes?

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

275

Monsieur Bellefleur est un des deux (2) informateurs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

280

On aimerait avoir plus de précisions sur ce territoire. C'est très intéressant, en fait, ce qu'on nous a remis, et je me demandais si on pouvait avoir plus d'informations sur le castor.

285

Je pense que vous avez, dans votre mémoire, mentionné que vous préparez des cartes d'utilisation du territoire, alors à la première partie de l'audience, ce point-là a été soulevé, qu'il y avait aucune donnée finalement sur le castor dans cette région-là.

Alors de un, j'aimerais savoir si c'est possible d'avoir cette information-là. Monsieur Bellefleur, c'est ça?

290

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

Adélard Bellefleur.

PAR M. ADÉLARD BELLEFLEUR:

295

Alors je vais vous apporter mon commentaire. Comme disait monsieur Benjamin, lorsque nous partions d'ici, de Betsiamites, de la pointe, on partait en canot jusqu'au lac Pipmuacan, parce que c'est là que nous chassions.

300

Tout le long du parcours, nous chassions, parce que nous étions quand même assez nombreux, avec mon père, les fils. Et nous avons chassé aussi sur le territoire de Sylvestre Bellefleur. C'était notre parcours.

305

Comme disait monsieur Benjamin, ça nous prenait plus qu'un mois pour monter à notre territoire. Rien ne nous bloquait le passage, tu pouvais y aller en canot, il n'y avait pas tout le développement que l'on rencontre aujourd'hui.

310 Je suis allé l'automne passé, l'automne passé en avion. Je suis resté pris à mon
campement parce qu'il y avait trop de vent sur le lac, je pouvais aller nulle part. Je n'ai même
pas été capable d'aller rejoindre monsieur Benjamin, là où il était, à cause des vents, parce que
je pouvais pas prendre le canot pour traverser l'étendue d'eau.

315 Je connais tout le territoire, il n'y a qu'ici que les compagnies n'ont pas fait leurs
marques. Ici, vous voyez ici, il y en a déjà, les concessions forestières sont déjà là. Nous étions
là l'automne passé, ils étaient déjà là. Je sais pas jusqu'où la route va se rendre.

320 Mais autrefois, c'est le territoire que j'ai visité, parce que bien entendu, c'était pas comme
c'est maintenant, il y avait des rivières, des ruisseaux, des petits cours d'eau. Mais tout est sous
l'eau.

Nous avons une maison ici, une maison en bois; probablement qui est à cent mètres
(100 m) sous l'eau, maintenant, l'emplacement de campement dont je vous parle.

325 C'est le témoignage que je peux vous apporter. J'ai pas été plus haut que le lac Paul, à
l'est.

Je vous remercie d'avoir accepté d'écouter mon témoignage de la vie que nous menions
autrefois sur le territoire, avec mes parents.

330 Mes parents appelaient ce territoire, cet endroit, ils l'appelaient l'anneau pour dire le
passage. Tout le monde pouvait passer par là, ça s'appelait le passage. Tout le monde était
bienvenu pour passer par là.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

335 À propos du castor, lorsque vous êtes allé, l'automne passé.

PAR M. ADÉLARD BELLEFLEUR:

340 Ici, ils sont ici, ils sont en haut de la montagne, des terres hautes; probablement qu'eux
autres seront pas touchés par l'inondation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

345 Monsieur Berraja.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

350 Merci madame la Présidente.

Pour monsieur Bellefleur, est-ce qu'il pourrait nous préciser, quand il partait à la chasse, il chassait quoi au juste, et à quelle période, et à quelle fréquence, dans ce territoire. Merci.

PAR M. ADÉLARD BELLEFLEUR:

355

Autrefois, lorsque nous faisons nos activités traditionnelles avec mon père et l'homme qui m'accompagne ici, monsieur Benjamin, c'était le renard qui avait une plus grande valeur et le castor.

360

On y allait, on parcourait le territoire en canot, le moteur n'existait pas encore, on y allait à la rame. On a chassé partout, et on a trappé ici. Nous fréquentions tout ce territoire. Nous étions plusieurs hommes, nous étions quatre (4) hommes, environ, et on chassait ensemble.

365

Il y avait la martre, bien entendu, et le lynx qui valait un gros prix.

Mais le castor n'y était pas à ce moment-là. On pouvait en tuer deux (2) familles, une (1) ou deux (2) familles. Mais maintenant, c'est sûr et certain qu'il y en a beaucoup plus.

370

Nos activités, c'était régulier, à chaque année. Aussitôt après le 15 août, vers le 18, on campait à la pointe ici et on montait dans le territoire et nous campions à différents endroits le long de la rivière.

375

Et on y retournait, on portageait nos provisions, on pouvait les laisser à un certain endroit et retourner chercher la famille, et puis retourner chercher – c'était des allers-retours pour le transport des provisions, pour le portage des provisions.

Tu peux faire des voyages aller-retour d'approvisionnement de six (6) à neuf (9) fois le même trajet.

380

Nous venions ici, au bord de la mer, qu'en juin, vers le 20 ou le 25 juin.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

385

Est-ce que vous chassiez le caribou des bois aussi?

PAR M. ADÉLARD BELLEFLEUR:

390

Oui, il y en avait et il était nombreux, l'animal dont vous faites référence, monsieur. Maintenant, il y en a peu, très peu.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Merci beaucoup.

395 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci de votre participation. Pour nous, c'est très précieux d'avoir un peu un portrait de ce qui se passait.

400 Ce que j'aimerais savoir, c'est est-ce qu'il y a des gens parmi vous qui ont repris la relève et qui chassent encore, et finalement, comment ils ont dû s'ajuster aux nouvelles conditions?

PAR M. PAUL BENJAMIN:

405 On chasse à chaque année, mais on peut pas occuper le territoire comme on le faisait autrefois. On peut plus rester dans le territoire huit (8) et neuf (9) mois. On peut y rester, le plus longtemps, deux (2) mois.

Mais on pratique exactement la même chasse.

410

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous pêchez toujours dans le lac du Grand Détour?

415 **PAR M. PAUL BENJAMIN:**

Oui, on peut pêcher, on peut aisément pêcher. Et on peut pêcher au filet, aussi, on peut tendre des filets.

420 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

Nous pouvons passer maintenant, je pense, à la présentation du mémoire, s'il vous plaît.

425

PAR M. RENÉ SIMON:

Merci madame la Présidente.

430 Alors notre texte, notre mémoire, je vais vous donner le résumé, peut-être pas le mémoire au complet.

LECTURE DU MÉMOIRE.

435 Page 1, dernier paragraphe, dernière phrase.

Nous avons vécu et subi, bien malgré nous, ce que certains ont appelé "L'épopée des bâtisseurs d'eau", sans étude d'impact, ni préoccupation pour nos droits et intérêts, et nous voulons éviter que l'histoire ne se répète à nos dépens.

440

Depuis quelques années, nos relations avec Hydro-Québec ont beaucoup évolué. Des discussions débutées en 1997, ont permis de conclure l'entente Pesamit 1999 portant sur un partenariat d'affaires concernant le projet de la Toulnostouc et les projets de dérivation partielle des rivières Portneuf, Sault aux Cochons et Manouane situées nos terres ancestrales.

445

Cette entente est essentiellement administrative et financière et ne concerne pas le titre juridique, la propriété des terres ou le titre ancestral des Innus de Betsiamites sur le territoire concerné. Notre communauté a ratifié cette entente parce que les projets en question lui sont parus acceptables, mais les différents travaux doivent faire l'objet d'une procédure d'évaluation environnementale qui suit son cours.

450

En ce qui nous concerne, nous tenons à soulever certaines préoccupations sur les impacts de chacun de ces projets. La présente consultation publique nous donne l'occasion de faire part de nos préoccupations à l'égard du projet de la dérivation partielle de la rivière Manouane.

455

Et je vais laisser à mon confrère, Jean-Marie, continuer la lecture du mémoire.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

460

Madame la Présidente, messieurs les Commissaires, pour nos préoccupations à l'égard du projet de la Manouane, voici maintenant un résumé de nos principales inquiétudes et remarques à l'endroit du projet d'Hydro-Québec, les composantes d'un projet plus global, je vais vous les énumérer :

465

- Les impacts sur la qualité de l'eau et les poissons de la baie aux Hirondelles;
- Les impacts sur le castor et le piégeage dans la baie aux Hirondelles;
- Les impacts sur le caribou et la chasse dans la baie aux Hirondelles;
- Les impacts du mercure dans la chair des poissons et sur la pêche;
- Les évaluations des effets cumulatifs;
- Le suivi environnemental du projet.

470

Et nous concluons par la suite! Je vais vous donner un peu le sommaire de ces inquiétudes, les principales inquiétudes.

475

Concernant les composantes d'un projet plus global, en ce qui concerne le morcellement d'un projet d'optimisation du complexe Bersimis, nous tenons à réitérer notre demande pour qu'à l'avenir les différents travaux de construction, de réfection ou d'aménagement qui ont pour effet de modifier en tout ou en partie l'hydrologie du bassin versant de la rivière Betsiamites fassent l'objet d'une évaluation environnementale intégrée.

480

Dans un contexte comme celui de la rivière Betsiamites, qui a déjà été affectée et régularisée, nous croyons que les critères habituels qui servent à déterminer si des travaux font partie ou non d'un même projet devraient être révisés pour tenir compte d'un ensemble plus global des relations entre les sources d'impact et les composantes du milieu.

485

Ici, on fait référence aux travaux de la réfection des perrés des réservoirs, la réfection des centrales et des projets de dérivation. C'est ici qu'on entend les composantes d'un projet plus global, pourquoi on a morcelé ces projets-là quand ils ont un même effet sur le même territoire.

490

Maintenant, les impacts sur la qualité de l'eau et des poissons de la baie aux Hirondelles. En ce qui concerne la qualité de l'eau et les poissons de la baie aux Hirondelles, nous recommandons que le suivi environnemental inclut ces composantes du milieu naturel fréquenté par les Innus de Betsiamites pour mesurer les impacts de la charge sédimentaire fortement accrue provenant de la rivière aux Hirondelles.

495

La perspective d'un ensablement à grande échelle de la baie des Hirondelles, en raison de sa forme allongée, nous apparaît comme une menace pour les poissons et les activités de pêche de nos membres dans ce secteur.

500

Il va de soi que cette préoccupation-là aussi est répétée dans nos inquiétudes quant à l'estuaire de la rivière Bertisamites.

505

Les impacts sur le castor et le piégeage de la baie aux Hirondelles. En ce qui concerne le castor et les activités de piégeage dans la baie aux Hirondelles, nous recommandons qu'un inventaire des colonies existantes soit effectué et que le suivi environnemental du projet inclut les activités de piégeage de tous nos membres dans le secteur. C'est-à-dire les rapports de prises, identification où ces prises ont eu lieu.

510

Ces deux (2) recommandations sont basées sur l'absence d'inventaire des colonies de castor dans la zone des travaux et dans la baie aux Hirondelles, et sur l'analyse incomplète des impacts du débit accru sur les colonies existantes de la baie aux Hirondelles.

515

Déjà, on a entendu messieurs Benjamin et Bellefleur nous dire que le castor ne resterait pas dans le réservoir en raison du marnage et autres effets du marnage.

520

Les impacts sur le caribou et la chasse à la baie aux Hirondelles. En ce qui concerne le caribou de la baie aux Hirondelles, nous tenons à ce que le promoteur établisse un état de référence basé sur des informations rigoureuses et complètes concernant cette population de caribous en situation précaire, de manière à assurer un suivi environnemental qui mesure adéquatement les impacts du projet sur cette population de caribous et sur les activités de chasse de nos membres.

Pour notre communauté, la population de caribous du réservoir Pipmuacan et de la baie aux Hirondelles est une ressource importante à protéger. Nous croyons que le promoteur devrait

525 prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que ces projets de dérivation, dont celui de la Manouane, n'aient pas d'impact négatif sur ces caribous.

Évidemment, quand on parle de la précarité du caribou de bois, on fait référence à une étude que la FAPAQ a menée, un inventaire.

530

Les impacts du mercure sur la chair des poissons et sur la pêche. En ce qui concerne l'augmentation des teneurs en mercure dans la chair des poissons, nous recommandons la mise en place d'un programme de gestion du risque et la production de matériel d'information, basé sur un profil des consommateurs de Betsiamites, préparé de concert avec les autorités de Betsiamites, tenant compte des autres projets d'Hydro-Québec.

535

Le suivi environnemental devrait aussi porter sur les poissons de la baie aux Hirondelles, entre autres la truite grise, le corégone et le brochet.

540

L'apport en nourriture, et en particulier en poisson, provenant du territoire, est un aspect fortement valorisé dans nos efforts pour encourager la poursuite des activités traditionnelles et l'occupation de nos terres ancestrales. Si, à tort ou à raison, les poissons reconnus pourraient être contaminés, c'est une perte qui a pour nous de nombreuses conséquences négatives.

545

Maintenant, l'évaluation des effets cumulatifs. En ce qui concerne l'évaluation des effets cumulatifs du projet, et considérant les lacunes de cette évaluation, nous recommandons qu'une étude rigoureuse et complète sur les effets cumulatifs soit réalisée dans un cadre plus vaste du développement hydroélectrique passé des bassins des rivières Betsiamites, Manicouagan et Outardes.

550

Cette recommandation déjà formulée dans le cadre des autres projets d'Hydro-Québec nous apparaît toujours aussi pertinente pour mieux éclairer, de façon globale, les changements qui ont touché notre territoire ancestral.

555

Évidemment, nous reprenons encore ici nos recommandations qui ont été transmises aux deux (2) autres commissions auxquelles la Bande a participé.

560

Le suivi environnemental du projet. En ce qui concerne le programme de suivi environnemental, nous recommandons l'ajout des principales composantes biophysiques et humaines de la baie aux Hirondelles à ce suivi, l'intégration des suivis prévus aux autres projets d'Hydro-Québec, de même que notre participation active à toutes les étapes de sa réalisation.

565

Nous croyons qu'en parallèle à notre partenariat d'affaires avec Hydro-Québec, nous devrions aussi accompagner la société d'État dans la réalisation de son suivi environnemental. Nous possédons en effet des expertises, des intérêts sur ce territoire, qui pourraient certainement servir à bonifier les différentes étapes de ce suivi. Un peu le partage de la connaissance millénaire des autochtones.

Et là-dessus, je vais laisser le Chef conclure sur ce résumé.

570

PAR M. RENÉ SIMON:

En conclusion, nous voulons rappeler que le projet de la Manouane comporte certaines faiblesses que nous espérons voir corriger, mais nous voulons surtout vous souligner qu'il représente une opportunité importante pour notre communauté. Cette opportunité est innovatrice, économiquement significative et chargée de promesses.

575

Les emplois disponibles et les contrats offerts vont représenter pour Betsiamites une occasion unique d'acquérir une expérience précieuse sur le marché du travail. L'organisation structurelle et la coordination des ressources humaines et matérielles, pour répondre adéquatement aux offres du promoteur, vont exiger un travail de planification nouveau genre de la part du Conseil de bande de Betsiamites.

580

Nous espérons et nous nous attendons à ce que le promoteur nous accorde une nécessaire période d'ajustement et d'adaptation, parce que parfois nos façons de faire ne sont pas les mêmes, et que nos gens devront apprendre à connaître pour mieux travailler ensemble.

585

Alors ce sera un défi pour Betsiamites, pour Hydro-Québec et pour le partenariat régional qui se dessine dans la prise de décision sur le projet. C'est un beau défi, et nous allons le relever avec succès.

590

Merci madame, merci messieurs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

595

Merci monsieur le chef René Simon et monsieur Picard de cette présentation.

Nous allons maintenant procéder à des questions. Monsieur Berraja, s'il vous plaît.

600

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Merci madame la Présidente.

Comme monsieur Picard parle de la qualité de l'eau à la baie des Hirondelles, quels paramètres il vise et quels problèmes ça pose, s'il vous plaît.

605

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

Évidemment aussi, monsieur le Commissaire, madame la Présidente, lorsqu'on souligne un nouvel apport en eau, lorsqu'on va dériver la rivière Manouane de plus de tant de mètres cubes, donc c'est un apport important quant à la baie des Hirondelles, et ça peut créer beaucoup de transport de substrats et autres matières qui vont être en suspension.

610

615 Et la qualité de l'eau de la baie des Hirondelles, autant pour les utilisateurs du territoire, nos membres, autant que pour la faune et que pour les poissons, cette eau devra ou devrait à tout le moins avoir une qualité.

On comprend que cette dérivation-là est fluctuante aussi, et c'est à cette inquiétude-là qu'on soumet le tout à la Commission.

620 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Est-ce que vous pouvez donner des précisions concernant la qualité, certains paramètres qui vraiment vous posent des problèmes? Merci.

625 **PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

630 Évidemment, la question de paramètres et de références quant à la qualité de l'eau, déjà que le réservoir Pipmuacan est créé depuis au moins une cinquantaine d'années, et qu'il y a une certaine qualité de l'eau qui s'est faite, durant la construction, durant tout ce remplissage de réservoir, pendant les premières années de sa création, la qualité de l'eau était complètement atteinte.

635 Parce que les études de la Baie James nous enseignent que lorsqu'il y a une création d'un réservoir, il y a une forte qualité de l'eau qui est très affectée.

Maintenant, cette qualité d'eau du réservoir est quand même d'une certaine qualité acceptable, et que la faune s'est faite. Je ne pourrais pas vous donner la qualité scientifique mesurable, mais par les observations des gens, depuis que le réservoir s'est stabilisé, les opérations d'Hydro-Québec quant à la centrale donnent une qualité quand même notable, depuis quelques années.

640 Avec l'effet de la dérivation de la rivière Manouane, dans le secteur de la baie aux Hirondelles, cette inquiétude-là réapparaît à notre esprit, lorsqu'on regarde la construction du réservoir Pipmuacan comme tel.

645 Donc on réactive déjà une "mouvance" dans la qualité de l'eau par l'effet qu'il va y avoir une rivière qui va être amenée artificiellement dans la baie des Hirondelles, et qu'elle va tout transporter les sédiments et autres substrats dans la baie des Hirondelles.

650 On connaît l'effet des rivières, on connaît aussi l'effet des crues, mais l'effet des crues, il est annuel; tandis qu'une nouvelle rivière créée de toute pièce par l'homme, est-ce qu'on va pouvoir mesurer les impacts sur la qualité de l'eau.

655 Et c'est à cette question qu'on voudrait qu'on puisse trouver une réponse lors du suivi, après construction.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Merci.

660

Tout court, est-ce qu'on peut la boire, oui ou non? S'il vous plaît.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

665

Voir la qualité?

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

La boire.

670

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

La boire, oui, évidemment, quand même, on peut se servir aux estuaires des tributaires du réservoir, actuellement. Les gens peuvent l'utiliser, peuvent la boire.

675

Mais en période de crues printanières, c'est bien difficile, monsieur le Commissaire.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

680

Pour monsieur Picard, concernant le partenariat d'affaires, et si je me rappelle bien, dans l'annexe de l'accord avec Hydro-Québec, vous avez précisé que soixante-dix-neuf point cinq pour cent (79,5 %) de vos membres ont voté pour le partenariat, or il y a une différence de vingt point cinq (20,5 %).

685

Pourquoi, quand on parle de partenariat historique, c'est pas quatre-vingt-dix-neuf point neuf (99,9 %) ?

PAR M. RENÉ SIMON:

690

Moi, je pourrais vous répondre, monsieur le Commissaire.

695

Je pense que, je sais qu'il y a une différence, comme vous le dites, un certain pourcentage, disons quand on parle de partenariat, mais je pense qu'il faut regarder surtout l'historique des Autochtones. Ça, c'est sûr, on peut pas atteindre quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) justement de l'accord des gens.

700

On a vécu trop d'expériences, au niveau des barrages hydroélectriques, on a juste à regarder aussi nos confrères cris qui ont négocié avec les gouvernements, qui ont négocié aussi avec Hydro-Québec, je pense que là aussi, il y a pas eu un partage ou une note assez positive de la part des Cris quant aux projets de la Baie James.

Donc c'est tous ces éléments-là qui font qu'il y a toujours une partie de la population qui va dire, bon, peut-être un bon projet de partenariat, un bon projet d'affaires, sauf qu'en termes de droits, il y a toujours des gens, disons, qui vont être affectés, alors quand on parle de droits ancestraux, quand on parle de titres ancestraux.

705

Et ça touche directement, aussi, le mode de vie des Autochtones.

Alors quand on combine les deux (2), je veux dire essayer de combiner en tant que – moi, je vas me prendre pour un jeune, en tant que jeune, dire, nous, notre façon de voir les choses, c'est peut-être un partenariat, mais si je me place peut-être du côté de monsieur Bellefleur ou de monsieur Benjamin, c'est peut-être une autre vision aussi. Sauf qu'il y a la population aussi qui progresse.

710

Et puis je pense qu'il faut répondre aux intérêts et aux besoins, aux attentes aussi de la population comme telle.

715

Je sais pas si ça répond, monsieur le Commissaire.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

720

Oui, merci beaucoup.

Mais la question que je voudrais poser plus directement, c'est concernant le partenariat d'affaires, et que vous avez précisé que c'est un partenariat administratif et financier, pourquoi vous avez pas négocié avec Hydro-Québec le partenariat environnemental et aussi le partenariat pour le suivi? Merci.

725

PAR M. RENÉ SIMON:

Je peux répondre en partie, je vas laisser à Jean-Marie peut-être de répondre.

730

Je sais que ça a toujours été une approche, du côté autochtone, on l'a soulevé je pense, je sais pas combien de fois, moi personnellement, je sais pas combien de séances que j'ai eu à passer justement devant des commissions, devant d'autres tribunes, demandant justement au gouvernement, aux sociétés d'État de dire, bon, ce sont nos territoires qui sont affectés, et puis dans la mesure du possible, on voudrait être impliqué sur le plan environnemental, sur le plan des études d'impact.

735

Et je pense que la réponse a toujours été négative, parce que la société d'État ou le gouvernement nous dit, c'est moi le gouvernement, c'est moi qui décide.

740

Donc ça a toujours été la réponse qui nous a été amenée. Et ça, c'est négatif, je pense, du côté autochtone.

745 Donc on se bat, je pense, en tant qu'Autochtones pour faire valoir nos droits, pour se faire écouter auprès des gouvernements, mais je sais que la bataille est très dure dans ce sens-là.

750 C'est pas pour rien que nous, il y a à peu près deux (2) ans ou trois (3) ans, on a soumis justement une procédure en Cour, pour justement demander au gouvernement du Québec, au gouvernement fédéral, à Hydro-Québec, de nous verser une compensation de cinq cents millions (500 M\$) pour tous les dommages qui ont été causés sur le territoire, sur notre mode de vie, sur les droits, sur tout le territoire qui a été affecté.

755 Je pense que monsieur Benjamin vous en a parlé tout à l'heure, à partir des années cinquante, il y a eu des barrages hydroélectriques, ça a créé des infrastructures routières, ça a ouvert le territoire aux développeurs forestiers.

760 Maintenant, quand on regarde le territoire, je pense que monsieur Bellefleur vous en a parlé tout à l'heure, on parle justement du projet de dérivation, la baie des Hirondelles, c'est pas mal haut, c'est pas mal loin, les travailleurs forestiers sont rendus là.

765 Alors on perd de plus en plus de forêt; en perdant la forêt, on perd aussi les animaux, on perd notre domaine ancestral. Et puis quand on parle de territoire, c'est toutes les traditions, c'est toute la culture qui est mise en cause.

 Donc c'est un peu cet aspect-là, je pense, qui nous affecte, quand on parle de développement soit hydroélectrique, forestier ou tout autre développement.

770 Je vais laisser la parole à Jack, je pense qu'il voulait compléter.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

775 Pour apporter un complément à la réponse du chef Simon, monsieur le Commissaire, évidemment que le partenariat d'affaires a été discuté avec un promoteur, société d'État, Hydro-Québec, pour réaliser un projet de développement hydroélectrique.

780 Quant aux parties législatives qui relèvent du gouvernement, entre autres l' Environnement, nous, en tant qu'Autochtones, on a voulu faire un partenariat d'affaires.

 Quant aux responsabilités gouvernementales, on s'est dit, on va utiliser exactement le processus d'évaluation environnementale et le processus que le ministère de l'Environnement met sur place pour consulter, informer le public des projets, et discuter des projets au niveau de l'environnement, de leurs préoccupations environnementales.

785 À cet égard-là, je pense que le Bureau des audiences publiques joue très bien son rôle, et c'est à cet effet-là qu'on participe avec grand effort pour faire valoir ces choses-là auprès du promoteur et auprès de l'instance gouvernementale.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

790

Est-ce que c'est pas trop tard?

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

795

Je ne penserais pas.

800

Évidemment, on a sensibilisé les instances gouvernementales à cet égard-là, ils connaissent très bien l'entente de partenariat Hydro-Québec-Pesamit, et ils comprennent très bien que c'est une entente d'affaires et non pas une entente législative concernant l'environnement, car il relève de la responsabilité gouvernementale.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

805

Concernant le suivi, comment vous envisagez la formation, disons comment vous envisagez le partenariat avec Hydro-Québec pour assurer le suivi?

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

810

Madame la Présidente, toujours en référence aux expériences passées vécues par le promoteur du projet, ils ont tiré des leçons de la Baie James, la Baie James leur a donné de très sévères leçons. À cet égard-là, ils ont pris leurs dispositions à l'égard du suivi environnemental, beaucoup plus long et beaucoup plus précis.

815

Évidemment qu'on était, à cette période-là, au niveau du Québec et au niveau d'Hydro-Québec, les premières applications de la Loi sur l'environnement du Québec.

820

Maintenant, avec ces expériences-là, comment est-ce qu'on va pouvoir intégrer ou mettre en place un suivi environnemental, nous avons déjà des expériences qu'on lit, les enseignements de la Baie James, et maintenant, il va falloir intégrer, avec les ministères concernés, partenariat avec un ministère concerné, leur expérience dans le domaine du suivi environnemental, et de d'autres partenaires, fondation, pour s'assurer quels sont vraiment les impacts, mesurer les impacts, leur importance, leur ampleur, pour définir vraiment les mesures de mitigation à cet égard-là.

825

Je comprends que le promoteur s'engage vis-à-vis le gouvernement à mettre des mesures d'atténuation et de mitigation, quant aux impacts négatifs, c'est là que nous, on veut positionner un suivi environnemental très probant, et même dire, par ce suivi-là, établir aussi des mesures de ce qui s'est passé sur notre territoire.

830

On a déjà cinquante (50) ans d'histoire derrière nous, avec les infrastructures d'Hydro-Québec, et on voudrait quand même, de par nos observations sur le territoire, partager avec notre partenaire les connaissances des impacts qu'on a subis et vécus.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

835 Merci madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

840 Merci.

 Alors je vais poursuivre au niveau du suivi. Vous avez, dans l'entente Pesamit, il est prévu en fait un fonds des travaux correcteurs dont la responsabilité sera avec une société conjointe, Betsiamites-Hydro-Québec. Je pense que vous avez apporté des précisions sur d'autres commissions, mais j'aimerais quand même avoir plus de précisions encore, à nouveau.

845

 Il semble ici avoir été réservé un deux millions cinq cent mille (2 500 000 \$), est-ce que ça, ce montant-là, ça va servir au suivi environnemental et à apporter des travaux correcteurs s'il y a des choses qui ne fonctionnent pas?

850 **PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

 Évidemment, madame la Présidente, le fonds des travaux correcteurs, c'est pour les membres de la Bande qui sont impactés par le projet. Les travaux correcteurs devront soutenir l'occupation, l'utilisation du territoire pour les membres de la Bande de Betsiamites. Et les projets devront être identifiés et acceptés par les deux (2) parties.

855

 Le fonds est mis à la disposition des membres de la Bande pour corriger les impacts, les atténuer, en ce qui concerne les membres de la Bande de Betsiamites.

860 Quant au suivi environnemental qu'on expose ici dans notre questionnaire, il faudra trouver des partenaires déjà entre nous, pour pouvoir dire, il y a des effets, ils sont d'ordre plus étendu que les effets pour les membres de la Bande.

865

 Peut-être que les travaux correcteurs qui corrigeront les impacts pour les membres de la Bande auront une conséquence pour les autres utilisateurs non autochtones du territoire, peut-être qu'on aura atteint une certaine partie, mais ce qu'on ne pourra pas atteindre, il s'agira de trouver d'autres mesures d'atténuation.

870

 Parce que je me mets à la place du promoteur, je fais des travaux correcteurs pour les Autochtones de Betsiamites et je fais des travaux ou des mesures de mitigation pour les autres utilisateurs; est-ce que ça pourrait être des parties de ce suivi-là qu'on présente ici dans notre mémoire. Évidemment, c'est pas tous les impacts qui ont pas été mesurés et quantifiés; on les qualifie.

875

 Un suivi environnemental doit avoir comme résultante des résultats mesurables, quantifiables et palpables.

880 C'est dans ce sens-là que nous, on dit qu'il faut avoir un suivi environnemental plus global, et non pas juste des activités traditionnelles des Montagnais. L'environnement n'est pas montagnais, il est universel. L'eau, la qualité de l'eau, elle vaut autant pour les Montagnais que pour les autres utilisateurs du territoire; les effets du mercure sur le poisson, c'est pas juste les Montagnais de Betsiamites qu'ils vont affecter, ça va être tous les utilisateurs.

885 Et c'est dans cette perspective-là que nous, on veut améliorer et trouver des solutions et une manière de faire pour dire à tous les utilisateurs, on a quantifié, on a mesuré, voici les résultats.

890 Et trouver, comme on dit, quant à ce suivi-là, de mettre des moyens d'information à la portée des gens, et non pas garder toute l'information en vase clos par et uniquement des scientifiques qui vont être engagés pour faire ces mesures-là, mais de les rendre disponibles à tous les utilisateurs, autant chez les Montagnais que les autres utilisateurs du territoire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

895 Vous avez, dans votre entente, l'entente financière, donc à titre de partenaire d'affaire, il y a une possibilité à ce moment-là que vous ayez à payer beaucoup plus, c'est-à-dire une plus grande partie que ce que vous mettez comme mise de fonds au départ s'il y a un suivi qui doit être fait avec des mesures qui ne sont pas adéquates telles que présentées, vous devez ajouter des choses.

900 Est-ce que vous êtes prêts à mettre plus d'argent par rapport à la portion que vous devez investir dans le projet?

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

905 À cet égard, madame la Présidente, lorsque le projet est chiffré, en décembre 2000, l'avant-projet, à cinquante-deux millions (52 M\$), nous, on a fait avec ces chiffres-là que le partenaire a présentés.

910 Évidemment, le cinquante-deux millions (52 M\$) était, à ce titre, la définition du projet comme tel de la dérivation de Manouane. Et s'il devait y avoir d'autres frais, j'aimerais bien les connaître.

915 Quant à votre question, moi je n'ai pas tout à fait l'ampleur du suivi environnemental. Est-ce que notre dix-sept pour cent (17 %) de participation au coût définitif de Manouane, est-ce qu'il va être de l'ordre de quatre-vingt-deux millions (82 M\$), soixante-douze millions (72 M\$), cinquante-deux millions (52 M\$), je ne peux le préciser au moment où je vous parle. Mais je sais qu'à l'avant-projet, j'ai un chiffre de cinquante-deux millions (52 M\$).

920 Pour ce qui est de grossir notre participation, dix-sept pour cent (17 %) de quoi, nous, on va sûrement voir les chiffres définitifs à cet égard-là, et c'est dans un esprit de partenariat

d'affaire, au départ. Et par la suite, quant au suivi environnemental, c'est bien évident, c'est bien évident que pour nous, on va être très très participatifs, et nous allons suivre de près ce que ça demande.

925 Évidemment, nous, on investit dans un développement hydroélectrique et non pas dans une rectification environnementale.

930 Nous, notre participation et nos inquiétudes, un suivi environnemental d'ampleur quant aux autres projets antérieurs, évidemment que nous, on a observé des impacts depuis cinquante (50) ans, évidemment pour nous, la question du suivi environnemental reste à la discrétion, au départ, de celui qui donne les interrogations pour réaliser le projet, en tenant compte de l'acceptabilité du projet au niveau environnemental.

PAR LA PRÉSIDENTE:

935 Vous parlez d'une approche globale, d'une intégration des projets qui aurait dû être faite en fait pour la Betsiamites.

940 On a constaté que dans l'entente Pesamit, on n'inclut pas la rivière Boucher, et c'est inclus dans l'entente pour la SOCOM des MRC. J'aimerais savoir comment vous réagissez à ça.

Vous incluez Tournustouc, les trois (3) dérivations, mais pas Boucher.

PAR M. RENÉ SIMON:

945 Madame la Présidente, je pense que ce qui est arrivé dans ce dossier-là, c'est que nous, quand on a fait l'approche avec Hydro-Québec justement d'amorcer un processus de négociation, ça a été les trois (3) dérivations partielles et la Tournustouc.

950 Il y avait des discussions préliminaires concernant la rivière Boucher, sauf qu'au niveau du Conseil de bande, on s'est dit, peut-être pas pour le moment, parce que ça affecte trop le saumon, c'est une des rivières tributaires les plus importantes pour le saumon.

955 Alors ce qu'on avait comme données, les analyses qui avaient été faites dans le passé n'étaient pas concluantes pour nous. Et puis ce qu'on a exigé d'Hydro-Québec, c'est des études plus poussées.

960 Actuellement, il y a un comité d'experts qui se penche là-dessus, des biologistes de différents ministères, je pense qu'il y a six (6) spécialistes biologistes, justement, qui ont fait l'analyse du rapport qui avait été présenté.

Sauf qu'au niveau du Conseil de bande, on n'a pas pris position, il n'y a pas de position finale comme telle, en ce qui a trait à la Boucher.

965 Sauf qu'on ne dit pas non, dépendamment justement des recommandations qui vont être faites pour la protection du saumon, on prendra justement la décision la plus appropriée à ce moment-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

970

J'aimerais poursuivre au niveau de l'évaluation globale.

975

Vous parlez, au niveau des bassins, dans votre mémoire quelque part, en disant qu'il devrait y avoir, comme il y a un suivi si vous voulez de la partie de la Betsiamites par rapport au saumon, vous aimeriez avoir aussi une évaluation plus globale au niveau des mesures d'atténuation, et finalement qu'est-ce qui va être dans le décret pour la partie amont du complexe Bersimis.

980

J'aimerais savoir comment vous voyez, finalement, ce suivi-là. Vous voyez un comité, vous proposez un comité de bassin, est-ce que c'est le bassin amont, est-ce que c'est le bassin des rivières, est-ce que c'est le nouveau bassin qui va être fait par les dérivations?

J'aimerais que vous expliquiez un peu plus votre pensée sur ça, s'il vous plaît.

985

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

990

Évidemment pour un projet plus global, madame la Présidente, lorsqu'on parle des bassins versants, nous, on voulait quand même être plus précis dans notre mémoire, c'est qu'on parlait de l'évaluation des effets cumulatifs des bassins versants des rivières Betsiamites, Manicouagan et Outardes.

Lorsqu'on parle de ces trois (3) rivières-là, c'est le cœur même du territoire ancestral de Betsiamites; c'est les trois (3) grands boulevards des Montagnais pour aller à leur territoire.

995

Lorsqu'on parle d'un projet ou d'un esprit global d'un projet, tenant compte de ça, lorsqu'on a mis les travaux correcteurs, on les a pas juste mis pour la rivière Betsiamites et pour la rivière Sault aux Cochons, la rivière Portneuf et la rivière Manouane. Monsieur le Commissaire parlait tout à l'heure d'un résultat d'acceptation du partenariat d'affaire, on a demandé à toute la communauté l'avis sur l'approbation. C'est déjà global.

1000

On sait que les gens de Betsiamites sont constitués des bassins versants, des membres des bassins versants de Manicouagan, Outardes et rivière Betsiamites. C'est ce qui constitue la population de Betsiamites.

1005

Or nous, dans un projet global, on a établi des travaux correcteurs sur l'ensemble du territoire, du grand territoire qui couvre les trois (3) artères principales, et non pas seulement la partie des dérivations et la partie Tounustouc.

1010 Donc ça, c'est l'esprit dans lequel on dit que c'est un projet global pour les membres de la Bande de Betsiamites.

1015 Quant au suivi environnemental, et c'est cet aspect-là qu'on soumet ici ce soir, déjà pour les travaux correcteurs, il est déjà dans notre tête un peu défini selon l'entente, l'esprit de l'entente d'affaire.

1020 Quant au suivi environnemental de ces trois (3) bassins des autres utilisateurs ou des impacts qu'on n'aurait pas vus, on essaie de trouver une façon de faire pour pouvoir, à partir des travaux correcteurs, à partir des mesures d'atténuation qui pourraient et qui auraient pu être mises en place, parce qu'on n'a pas fait le suivi environnemental pour les autres rivières, Outardes et Manicouagan, antérieurement, maintenant avec les observations des impacts qu'on a pu voir, lorsque monsieur Benjamin disait tout à l'heure, et monsieur Bellefleur, on a créé des mers intérieures à l'intérieur du territoire et ça, des mers intérieures, ça a tout des impacts dans tout l'ensemble de l'environnement, autant climatique, autant de la faune, et le reste, le reste.

1025 Et c'est à cet égard-là que nous, on a défini un projet global des trois (3) bassins versants, des trois (3) artères principales du territoire de Betsiamites.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1030 Merci.

1035 Pour poursuivre au niveau du suivi environnemental, sur le document déposé DC.3, dont je vous ai parlé tout à l'heure, comme je disais, on aimerait avoir plus de données à partir des utilisateurs qui chassent le castor; je pense que ces cartes-là sont très intéressantes, mais on a remarqué aussi que vous avez indiqué, sur les deux (2) cartes des utilisateurs numéros 53 et 56, un territoire à protéger.

1040 En l'examinant de plus près, on se rend compte que c'est finalement où il va y avoir un canal de dérivation, où il va y avoir des travaux, où il va y avoir, comme vous avez dit tout à l'heure, une nouvelle rivière finalement.

1045 Alors on aimerait savoir qu'est-ce que vous voulez exactement, quand vous parlez de sites à protéger. Est-ce que c'est parce que l'utilisateur considère qu'il doit être protégé, est-ce que c'est tout la communauté, et comment vous voulez qu'elle soit faite, cette protection-là.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

1050 Madame la Présidente, la problématique est la suivante! Pour l'utilisateur, où il va y avoir la dérivation proprement dite de son cours à partir de l'infrastructure sur la rivière Manouane et pour l'amener vers un canal de dérivation, c'est le parcours des portages principaux pour aller du réservoir Pipmuacan au Grand Lac Détour, et c'est le principal portage pour aller de la rivière Manouane au réservoir Pipmuacan, passer d'un bassin versant à l'autre.

1055 Pourquoi on dit qu'il faut protéger, évidemment c'est quand même un peu l'activité, l'identité culturelle, l'identité du territoire de la baie des Hirondelles qui va être mis dans un cours de dérivation créé par l'homme. Le portage n'existe plus après la dérivation, parce qu'il y a un canal de dérivation, il va être excavé dans le roc.

1060 Nous, on a marché sur le roc et ça, c'est une partie importante de l'identité des Montagnais.

1065 De quelle façon maintenant qu'on pourrait trouver des choses, parce que le portage existera plus, il va y avoir un chemin, est-ce que le Montagnais qui va vouloir passer d'un bassin à l'autre va apporter son quatre roues ou son Pick-up pour monter du réservoir Pipmuacan à aller au Grand Lac Détour? Avant, il le faisait de ses jambes et de ses bras, en ramant et en portageant.

1070 Ça, c'est un site patrimonial important. Maintenant, si on doit l'identifier et le mettre comme site patrimonial, on pourra tout simplement faire un site d'identification et trouver une mesure de mitigation qui pourra peut-être comblée les attentes de l'utilisateur ou des utilisateurs de ces portages-là.

1075 Est-ce qu'on pourra y faire un portage qui sera dans le même parcours ou à côté de la dérivation, soit! Mais il faudra être très imaginatif à cet égard-là.

1075 Parce que l'essence même du message de l'utilisateur, c'est le portage principal, c'est le parcours même d'un bassin versant à un autre. C'est à cet égard-là que ça devient un peu un site de patrimoine à protéger.

1080 S'il doit être fait avec une mesure d'atténuation qui pourra peut-être remplacer le portage qui sera ennoyé par le canal de dérivation, soit!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1085 En fait, j'essaie de comprendre ce qui arrive ici, parce que c'était une mesure d'atténuation qui était positive dans l'étude d'impact en disant que ce sera plus facile de se rendre au lac du Grand Détour, parce que justement, il y a un canal de dérivation et à ce moment-là, il y aura plus besoin de portage.

1090 Là, vous me dites que c'est préférable de garder le portage. Alors donc, c'est pas une mesure d'atténuation, ou j'ai mal compris, une mesure d'atténuation qui vous avantage; c'est ça?

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

1095 Je comprends, madame la Présidente, l'incongru de ce que je viens de dire. C'est que le portage actuel, la dérivation va être dans le cours du portage, et il y a une excavation, il y a une vanne qui va fermer l'installation, l'infrastructure.

De quelle façon qu'on va pouvoir ramer ou faire du ski en canot sur cette infrastructure-là, pour descendre vers Pipmuacan et pour la remonter, ça va être la même chose, il va falloir trouver une mesure d'atténuation par rapport à l'infrastructure installée.

1100

Parce qu'un canal de dérivation, lorsqu'on fait une évacuation d'eau, c'est un rapide assez important. Je sais pas quelle cote donneraient les kayakistes lorsqu'ils voient un évacuateur de crues au bout de sa chute, c'est quelque chose à voir.

1105

Évidemment, pour nous, c'est un très grand désavantage, donc il va falloir penser à un portage qui remplacera celui qui va être détruit. Parce que le canal de dérivation ne pourra pas être utilisé.

1110

Et si on crée une infrastructure, est-ce qu'on pourrait créer une infrastructure qui pourrait permettre aux gens de se déplacer, à cette infrastructure-là, par un moyen de transport qui pourra être plus facilitant. Déjà, les travaux vont être en place, est-ce qu'on ferait un parcours piétonnié le long du canal, un peu ce qu'on voit en ville lorsqu'il y a des infrastructures du genre.

1115

C'est dans cette perspective-là que je vous répons par une mesure d'atténuation.

Je comprends que lorsqu'on regarde un canal de dérivation, qu'il y a une infrastructure avec des vannes qui vont se fermer et ouvrir, j'ai bien de la misère à voir quelqu'un en canot le remonter ou le descendre. Ça, ça va être un peu la difficulté des utilisateurs.

1120

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est un peu pour ça qu'on apprécie votre participation et qu'on voulait avoir finalement une séance avec les gens qui connaissent le milieu.

1125

Et je me demandais si vous avez observé, dans l'étude d'impact, d'autres incongruités, entre guillemets, d'utilisation du milieu après le projet.

Parce qu'il faut vraiment savoir, quand on est dans le milieu, quels sont les problèmes que ça cause; il faut aller voir auprès des utilisateurs du milieu, est-ce que ça, ça a du sens ou non, ça fonctionnera pas.

1130

Et je pense que ça, ça en est un exemple. Mais vous, est-ce que vous avez observé, à d'autres endroits, où il y aurait des problèmes?

1135

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

Je vais juste vous soulever une remarque qu'on faisait, et que messieurs Benjamin et Bellefleur n'ont pas pu vous partager, et je vais vous la partager.

1140 C'est qu'on disait que déjà, la rivière Manouane a déjà été détournée par la construction des barrages de Chute-des-Passes, par la compagnie Alcan; il y a une dérivation au lac Manouane pour envoyer l'eau vers la rivière Pelipuauka..

1145 Donc la rivière Manouane, voilà cinquante (50) ans, elle a été réduite dans son parcours aval du lac Manouane, et jusqu'à la rivière Pelipuauka. Avec l'effet que la construction de la dérivation de la rivière Manouane vers Pipmuacan, on remonte les eaux en amont de l'infrastructure, et le Grand Lac Détour va retrouver son niveau similaire dans les années cinquante-neuf avant la dérivation d'Alcan. Ça, c'est ce qu'on a remarqué, quand on lit bien l'étude.

1150 Pour cette raison-là, on partage. C'est qu'il y a eu déjà une dérivation dans la rivière Manouane, dans les années cinquante-neuf, par la compagnie Alcan, et ça a fait un débit réduit sur la rivière Manouane. Maintenant, avec l'effet de la dérivation qu'Hydro-Québec veut faire, elle va remonter le niveau du lac Manouane à son niveau similaire avant dérivation d'Alcan.

1155 C'est un peu ce qu'on se disait, avant qu'on vous parle ce soir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1160 Merci.

Monsieur Dufour.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

1165 Oui, merci madame la Présidente.

1170 J'aimerais revenir sur l'importance que vous accordez à ce territoire, c'est-à-dire au-delà du réservoir Pipmuacan, au bassin lui-même de la rivière Manouane. Quelle est l'importance que vous accordez à ce territoire-là par rapport à l'ensemble de vos trois (3) grands bassins, parce qu'on est en dehors des trois (3) bassins.

On se trouve à être un peu en contact avec la Bande de Masteuiatsh, qui vient aussi dans le territoire, qui fréquente le territoire.

1175 Alors quelle importance vous accordez, en d'autres mots, est-ce qu'il y a beaucoup de chasseurs ou beaucoup des gens de Betsiamites qui vont dans le territoire? C'est un peu la question que je me posais.

PAR M. ADÉLARD BELLEFLEUR:

1180 On parlait du Grand Détour, on prend cette route, on se rend dans le territoire, je parle de la rivière Manouane.

1185 Ce qui me préoccupe, je pense à ce que monsieur Picard disait, celui-ci a dit qu'il fallait construire un chemin qui pourrait servir de portage avant la dérivation partielle de la rivière, nous, on s'est rendu jusqu'au barrage, je parle du 45, Bersimis-1 ou 2, et je suis allé là-bas avec mes enfants, j'ai vu le barrage, mais j'ai pas vu le portage, celui-ci a disparu.

1190 Alors je me suis rendu à la centrale, j'ai demandé à l'opérateur de me donner un coup de main, je lui ai demandé de m'y amener avec mes enfants. Alors il a refusé, il m'a dit que c'était pas de son affaire, c'était son patron qui devait décider.

1195 Même si on construisait un chemin, l'Hydro nous dira, ce n'est pas de nos affaires, nous, on continue à construire, on fait notre travail. Je prends cet exemple de l'opérateur qui m'avait refusé de m'y amener, parce qu'il y avait un portage et la hauteur était à peu près de sept cents (700) pieds, alors quand je lui ai demandé de me donner un coup de main, il a refusé et il m'a dit que son travail n'était pas de transporter les gens.

C'est ce que je voulais vous dire.

1200 **PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

1205 Monsieur Dufour, madame la Présidente, pour répondre à monsieur Dufour, à l'importance de ce territoire-là, il nous indique déjà l'importance du territoire par l'utilisation de deux (2) bandes; c'est une zone limitrophe.

Déjà, l'importance d'utilisation et d'occupation de ce territoire-là se reflètent par l'effet que les gens de Mashteuiatsh sont aux alentours de la rivière Manouane et à la jonction de la rivière Manouane avec Péribonka.

1210 C'est quand même une de leurs grosses artères, la rivière Péribonka. Donc ils rentrent par la rivière Péribonka, prennent l'embranchement de Manouane et montent jusqu'à la tête de Péribonka.

1215 Monsieur Benjamin nous disait que lui partait de Betsiamites, traversait Pipmuacan, traversait le lac Manouane pour aller à leur territoire, en conjonction avec ceux des gens de Pointe-Bleue, au grand lac La Loutre, en haut du réservoir de Ouasiemsca et du réservoir Chute-des-Passes.

1220 Inversement, les gens de Pointe-Bleue pouvaient être aux abords du lac Manouane et aussi, des gens de Betsiamites pouvaient être dans le bassin versant de la rivière Péribonka.

1225 L'importance de ce territoire-là, c'est qu'il y a quand même une jonction des deux (2) communautés. Et on voit aussi, un peu plus haut, la jonction d'un troisième utilisateur qui s'appelle les Cris de la Baie James, Mistassini, Mistassi Aitun.

Donc ce territoire-là n'est pas juste une importance qu'on soulève à une audience, elle est historiquement prouvée par les gens de Betsiamites, les gens de Mashteuiatsh et les gens de Mistassi Aitun. Donc cette réponse-là, vous l'avez déjà en partie.

1230 Aujourd'hui, elle a de l'importance pour le développement hydroélectrique, pour le développement forestier qui s'y déroule. Cette importance-là, elle est soutenue et très facilement qualifiée pour la ressource qu'on y retire. Déjà, il y a une forestière qui est rendue de l'autre bord de la rivière Manouane, du côté ouest.

1235 Du côté de la Haute-Côte-Nord, de la MRC Haute-Côte-Nord, région 02, il y a la compagnie forestière Boisaco, la compagnie forestière Produits Forestville qui sont rendus à la hauteur du réservoir Pipmuacan et vont bientôt traverser la rivière Betsiamites.

1240 Donc l'importance de ce territoire-là, elle est pas juste d'utilisation et d'occupation traditionnelle des Montagnais. Elle devient le fer de lance du développement régional Côte-Nord et un peu celui du Lac-Saint-Jean.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

1245 Merci beaucoup.

1250 Je voulais juste, en fait lorsque vous avez fait allusion au fait que la Manouane avait perdu la moitié de son bassin en 59-61, bien, j'ai peut-être pensé que pour Betsiamites, la rivière avait perdu un peu de sa valeur et que les ressources avaient été affectées, et surtout avec la coupe forestière, les ressources vont être affectées également, que ça pouvait avoir moins d'importance. C'est dans ce sens-là que je posais ma question.

1255 Aujourd'hui, sur le plan de l'utilisation directe, du prélèvement des ressources, c'est dans ce sens-là. Je sais que sur le plan traditionnel, ça reste Nitassinan, ça reste Assi, territoire Assi. Mais je voulais voir dans quelle mesure ça pouvait aller.

1260 J'aimerais revenir, si vous permettez, madame la Présidente, revenir sur l'entente Pesamit 99, surtout en ce qui a trait aux retombées que vous vous attendez d'avoir du projet, durant les travaux de construction.

Vous faites allusion ici au fait que vous allez bénéficier d'importants contrats et de nombreux emplois, et vous dites :

1265 "Soit potentiellement deux cents (200) années/personnes en emploi et trente-cinq millions (35 M \$) en contrats."

Pourriez-vous nous dire, vous dites que c'est potentiel, est-ce que c'est des contrats fermes, est-ce que c'est une assurance que vous avez eue au niveau de cette entente, au niveau des emplois et au niveau des contrats?

1270 **PAR M. RENÉ SIMON:**

C'est-à-dire que dans les négociations qu'on a menées avec Hydro-Québec, je veux dire ça a été des points très importants disons pour la Bande de Betsiamites, parce que je pense qu'on a vécu aussi l'expérience de SM-3, à Sainte-Marguerite, à Uashat Maniutenam.

1275

On a regardé justement l'entente, c'était quoi la teneur de l'entente de Uashat Maniutenam, et puis on a essayé, dans la mesure du possible, de bonifier justement l'approche de la Bande de Betsiamites, et d'essayer dans la mesure du possible d'aller chercher une certaine assurance du côté d'Hydro-Québec, et non pas que ce soit des chiffres qu'on lance en l'air comme ça, de dire, bon, c'est quoi le potentiel qu'on a de main-d'œuvre au niveau de la Bande de Betsiamites, et c'est quoi l'expertise qu'on a, dans d'autres secteurs pour aller chercher des contrats.

1280

Donc on parle de douze et demi pour cent (12,5 %) en termes d'emploi et dix pour cent (10 %) en termes de contrats. Je pense qu'en termes de planification, en termes de visées aussi, en tant que conseil, je pense que c'était très raisonnable, la façon qu'on a négocié et de la façon aussi qu'Hydro-Québec a répondu à nos attentes, dans ce sens-là.

1285

Je sais qu'il y a des représentants d'Hydro-Québec qui sont ici à soir, entre autres il y a des membres aussi qui ont participé à la négociation qui sont ici, alors si jamais Hydro-Québec ne respectait pas son entente comme telle avec la Bande de Betsiamites, je pense que vous allez être les premiers témoins, probablement qu'on va le décrier au niveau de la presse, et je pense qu'Hydro-Québec s'attend aussi à ce qu'on réagisse fortement, s'il y a pas de respect au niveau de l'entente, au niveau des secteurs qui ont été négociés.

1290

1295

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Juste peut-être, si vous me permettez, madame la Présidente, juste pour terminer la première partie, je sais qu'on a besoin d'une pause, on vous a donné beaucoup de questions ce soir, encore une fois dans le cadre de l'entente, vous mentionnez qu'il y a des mesures particulières concernant la protection des sites archéologiques et des sépultures, et également pour la récupération des installations à la fin des projets.

1300

J'aimerais savoir de quoi il s'agit exactement dans la récupération des installations, qu'est-ce que vous allez faire avec ça, quel est votre rôle justement, votre responsabilité dans ça?

1305

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

On va récupérer toutes les installations qui auront servi à la construction desdites infrastructures, exemple le campement, les unités mobiles si elle sont encore de qualité.

1310

1315 Évidemment, quant à la protection des sites archéologiques, déjà notre partenaire est très préoccupé à cet égard-là, on va continuer une vérification dans les derniers milles des relevés techniques pour s'assurer qu'il y a un site important, archéologique, qu'il va falloir vérifier, un peu plus poussé, dès cet été et même très prochainement.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

1320 Merci beaucoup. Merci, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1325 On va prendre une courte pause, si vous voulez. On va revenir, il est neuf heures moins dix (9 h-10), vers neuf heures (9 h), on va recommencer.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1330

REPRISE DE LA SÉANCE

1335

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous allons poursuivre!

1340

J'aurais un point ici, quelque chose, Une information ponctuelle à vérifier.

La réserve à castor de Bersimis comprend quatre-vingt-sept (87) lots de piégeage actuels, c'est bien ça?

1345

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

Oui, madame la Présidente.

1350

Là-dessus, je vous réponds par l'affirmative, mais c'est des lots de piégeage, le fonctionnaire fédéral, lors de l'établissement de la réserve à castor.

1355

Évidemment, les lots de piégeage sont représentatifs au moment où le fonctionnaire fédéral a consulté les utilisateurs du temps et a répertorié quatre-vingt-dix-sept (97) personnes et leur a demandé où ils allaient sur le territoire. Et à partir de là, lui a configuré des lots de piégeage à cet égard-là. Et non pas l'utilisation traditionnelle des clans familiaux et des groupes familiaux, à cet égard-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1360

Ça, ça a été fait en quelle année?

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

1365

Les réserves à castor ont été constituées et le décret, l'arrêté en Conseil a été fait en 1964, si je ne me trompe

Même avant, il y avait déjà le fédéral qui avait travaillé.

1370

Mais pour la date, je vais me faire préciser et je vais vous l'apporter un peu plus tard. 51, 1951. En 1951, pour protection du castor, on a créé des réserves à castor qui ont été dévolues aux Autochtones.

1375

Dans le cas de Betsiamites, madame la Présidente, la réserve à castor est à droits exclusifs aux Autochtones, de même que la réserve à castor de Mashteuiatsh, du nom de Réserve à castor de Roberval.

Et il y a une autre réserve à castor dans la province de Québec, qui est à droits exclusifs. Et les autres réserves sont des réserves à castor.

1380 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Si vous dites 51, est-ce que c'était avant la construction du complexe Bersimis ou juste à ce moment-là?

1385 **PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

Oui, bien avant, bien avant la construction du complexe Bersimis. Bersimis s'est déroulé dans les années 56-57-58-59.

1390 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous avez une étude qui a été faite à partir des lots qui avaient été déterminés, qu'est-ce qui est arrivé après, par rapport à l'utilisation du territoire?

1395 Est-ce que les gens, à partir de la construction du complexe Bersimis, ont été obligés de se réajuster par rapport à leurs lots de piégeage?

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

1400 Madame la Présidente, lors des constructions des barrages Bersimis sur la Betsiamites, il n'y avait aucune consultation.

1405 Et même dans le cas des bassins Outardes et Manicouagan, lorsqu'il y a eu des grands ouvrages de la Manic, Outardes, aucune consultation, aucune information, aucune consultation pour les Autochtones, ne tenant pas compte de l'utilisation.

1410 Les seules consultations, informations dans ces années-là ont été à l'effet d'informer les gens lors de la création du réservoir de Manic-5, de dire aux gens, vous devrez sauver ou amener tous vos effets, pièges, canots et tout votre équipement, car vos territoires vont être inondés.

1415 À cet égard-là, il y a eu une forme de compensation qui avait été donnée par Hydro-Québec dans le temps aux Autochtones, pour quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, au coût de cinquante-cinq dollars (55 \$).

PAR LA PRÉSIDENTE:

Par utilisateur, par année?

1420

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

1425 Seulement par utilisateur, et pour quatre-vingt-dix-neuf (99) ans. Un versement de cinquante-cinq dollars (55 \$) par utilisateur, pour quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, comme compensation.

1430 Évidemment, madame la Présidente, je voudrais aussi profiter de l'occasion, quand vous m'avez demandé tout à l'heure les zones à protéger sur les cartes qu'on vous avait transmises, la zone de protection a été identifiée en regard du développement forestier, du développement forestier. Lorsque les cartes qu'on vous a transmises, les deux (2) lots, les informateurs, les zones à protéger ont été identifiées en regard du développement forestier potentiel qui s'en vient sur ce territoire-là.

1435 Je veux rectifier l'information que je vous ai donnée, on vient de me la confirmer. Ces zones de protection là ont été identifiées tenant compte du développement forestier qui va se dérouler possiblement d'ici cinq (5) ans, dix (10) ans.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1440 Pour poursuivre sur la protection des habitats, on constate que dans les discussions par rapport à Mamuitun, vous avez une responsabilité qui va vous être confiée pour l'Innu Assi, où vous aurez la gestion de tout ce qui est habitat, utilisation des eaux, qualité et débit des eaux.

1445 Alors je me demande, à ce moment-là, est-ce que ça va être une responsabilité aussi qui va être considérée au niveau des dérivations de rivières? Est-ce que vous allez être les protecteurs, finalement, du patrimoine rivières?

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

1450 Évidemment, madame la Présidente, je répons avec une certaine précaution parce qu'on est en négociation avec le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en ce qui regarde les compétences et les pouvoirs du futur gouvernement Innu Aitun, on est en train de discuter de ces thèmes-là à la table de négociation.

1455 Pour exercer ses pouvoirs et compétences, il faudra identifier exactement les affectations territoriales qui sont de pouvoirs et compétences du gouvernement Innu Aitun.

1460 Pour l'instant, on s'en tient à des affectations de pleine propriété qui seront accompagnées d'une reconnaissance des droits ancestraux et du titre aborigène; on est encore à cette étape-là de discussion.

 Mais pour l'instant, quant aux pouvoirs et compétences dans tous les domaines, il faudra les identifier en tenant compte des affectations dont sera responsable et détenteur unique le gouvernement Innu Aitun.

1465 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

Monsieur Dufour.

1470

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Oui, merci madame la Présidente.

1475

J'aimerais revenir sur la question du mercure. Vous proposez la création d'un programme, la mise sur pied d'un programme de gestion du risque, c'est votre recommandation numéro 5.

1480

Est-ce que vous avez un modèle de programme que vous avez regardé et que vous aimeriez voir se développer pour les projets de dérivation ou le projet de dérivation de la Manouane en particulier?

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

1485

Évidemment, madame la Présidente, lorsqu'on parle d'un programme de gestion du risque, on essaie de le voir dans le suivi environnemental global; on le rattache toujours au grand principe du suivi environnemental.

1490

Sachant que dans la construction antérieure des barrages de Manicouagan, Outardes, Betsiamites, ce suivi-là n'a pas été fait, il y a eu un suivi qui a été fait à partir de la construction de la Baie James, pour faire un comparable avec les Cris et les Montagnais, et le suivi du mercure et la consommation des poissons des réservoirs, ici, il y en avait dans ces années-là, beaucoup moins qu'à la Baie James, mais c'était pour faire un comparable.

1495

Nous, ce qu'on souhaite, c'est de pouvoir identifier dans le futur. Évidemment qu'on a des orientations de développement dans le domaine de la pourvoirie et aussi, nos gens vont aller de plus en plus comme utilisateurs du territoire dans la sphère des activités traditionnelles.

1500

À cet égard-là, nous, on voudrait quand même voir, est-ce que l'effet du mercure est résorbé, est-ce qu'il faut maintenir les précautions à l'égard de la santé des gens.

C'est dans cette perspective-là qu'on veut soulever la question ici.

1505

Quant au modèle, évidemment il faudra trouver des façons de faire qu'on avait déjà faites au niveau des projets de la Baie James, et les pousser un peu plus. Et même possiblement, espérons-le, que ces programmes-là pourront être applicables, dépendamment de ce qu'on peut quantifier et mesurer au niveau du mercure.

Et ça, c'est une préoccupation qu'on a.

1510

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Merci beaucoup.

1515

PAR LA PRÉSIDENTE:

Encore une question au niveau du mercure.

1520

Vous dites, bon, que vous avez fait des comparaisons avec les autres groupes autochtones, est-ce que vous avez discuté de seuil de consommation?

1525

Parce que je pense que c'est au niveau des Cris, il y a des ententes qui ont été faites par rapport au niveau de consommation, parce que finalement ici, comme vous l'indiquez dans votre mémoire, le nombre de repas qui vont être permis, c'est pas du tout finalement ce que vous, vous mangez dans la communauté, c'est beaucoup plus élevé.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

1530

Évidemment, c'est pas tout l'ensemble de la population qui va être consommateur de poisson; c'est les utilisateurs sur le territoire. Et il va falloir faire un suivi très précis pour ces utilisateurs.

1535

Déjà, de la Baie James on tire les taux de consommation, tant de kilos par mois, pour ne pas être affecté par le mercure. Et je sais qu'après les constructions de barrages, après vingt-cinq (25) ans, les études démontrent que le mercure se résorbe.

1540

Maintenant, quel pourrait être l'effet à long terme, est-ce que le suivi de dix (10) ans permet de conclure, de tirer une conclusion finale. On soulève encore une question à cet égard-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

1545

Monsieur Berraja.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

1550

Merci madame la Présidente.

Ma question, c'est en relation avec les fouilles archéologiques. Tantôt, monsieur Picard a parlé de la zone de l'aménagement, avec le barrage, c'est une zone de rencontre des trois (3) nations, cris, montagnais, Mashteuiatsh.

1555 Est-ce qu'il y a des repères archéologiques témoins? Merci.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

1560 Monsieur le Commissaire, madame la Présidente, c'est que lorsqu'on parlait de la zone, monsieur Berraja, c'est qu'on parlait de la zone limitrophe, quand je parle de la grande zone, non pas de la zone où vont se dérouler les travaux proprement dits.

1565 Le grand lac Manouane, Ouasiemsca, les bassins versants de Péribonka, de Manouane et de Betsiamites. C'est la zone que je parle ici, quand je parle de zone de rencontre, et non pas la zone directe des travaux. Premièrement!

Deux, quant aux identités des sites, on va toujours se référer à l'utilisation antérieure de nos membres.

1570 Lorsque monsieur Benjamin nous dit que lui, lorsqu'il parcourait le territoire depuis sa tendre enfance, ils sont allés jusqu'à la zone du grand lac des Loutres, très au nord-ouest du Grand Lac Détour, encore à peu près à cent kilomètres (100 km), donc la jonction des Cris et des Montagnais, et des gens de Mashteuiatsh, là où vont se dérouler les travaux, Grand Lac Détour, Pipmuacan, la rivière Manouane, en amont des ouvrages et jusqu'au lac Manouane, nous, c'est les utilisateurs de Pesamit.

C'est identifié, il y a une recherche qui a été faite à cet égard-là, dans le temps du Conseil Attikamek-Montagnais, la grande étude d'utilisation et d'occupation du territoire.

1580 Cette zone-là est identifiée comme une zone de chevauchement, mais le chevauchement devient plus précisé par les utilisateurs qu'on a revus à la suite de cette grande étude là, en 88. On a refait d'autres interviews pour confirmer l'utilisation et l'occupation des membres de la Bande de Betsiamites, dans le secteur des travaux.

1585 Évidemment, il y a encore des informateurs qui sont encore avec nous. Les autres informateurs de la grande étude de 88 ne sont plus. Les informateurs de 99-2000 corroborent, à peu de chose près, l'utilisation et l'occupation de ce territoire-là par les membres de la Bande de Betsiamites.

1590 Quant aux sites archéologiques, beaucoup de gens nous parle qu'il y a des sépultures, des sites de campements importants, et le secteur du Grand Lac Détour est quand même très important.

1595 D'ailleurs, monsieur Benjamin me disait tout à l'heure, juste avant la reprise de nos discussions, qu'au Grand Lac Détour, on aurait planté une tige de fer, en 1936. Donc ce territoire-là est connu, nommé par les gens de Betsiamites.

1600 La toponymie montagnaise y est, et les gens ici nous le disent avec des toponymes innus. Lorsqu'on parle du lac Détour, il y a un nom; la Manouane, il y a un autre nom. Lorsqu'on parle Nistaigan, Grand Lac Détour, Manouane, tout ça est identifié. Il y a même des portages qui ont des noms.

1605 C'est à cet égard-là que la grande étude et les interviews qu'on a faits, qui regroupent et qui donnent, et qu'on retrouve l'utilisation en grande partie par les membres de la Bande de Betsiamites, évidemment il y a eu des mariages interbandes, mais par contre, les gens qui sont partis de Betsiamites sont allés à Mashteuiatsh, et les gens qui ont pris mari ou femme sont venus ici et sont devenus des membres de la Bande actuelle.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

1610 Merci.

1615 Une autre précision, c'est concernant votre souhait, dans votre mémoire, relatif à l'établissement d'un observatoire, ou bien d'établir un comité de bassins.

Est-ce que cette formation-là, est-ce qu'elle est compatible avec votre partenariat d'affaire? Merci.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

1620 Dans la même veine, lorsqu'on parle du concept des comités des bassins versants, Hydro-Québec est un utilisateur d'un grand bassin versant; les Innus montagnais sont des utilisateurs; les pourvoyeurs sont des utilisateurs du bassin versant; des villégiateurs sont des utilisateurs du bassin versant.

1625 À cet égard-là, les principaux utilisateurs, les plus importants, pour nous, Hydro-Québec et les Innus montagnais. L'importance des autres utilisateurs viendra avec l'utilisation qu'ils font des bassins versants.

1630 On peut avoir un pourvoyeur qui se réduit juste à un lac ou à deux (2) lacs, on peut avoir un pourvoyeur qui a quand même une superficie plus importante. À cet égard-là, il peut donner quand même une espèce d'apport pour la gestion des bassins versants et aussi la protection de ce bassin versant là, en regard des utilisateurs innus montagnais et des utilisateurs tels qu'Hydro-Québec.

1635 Nous, on a ce concept-là et on veut le mettre en place. Et lorsqu'on parle d'un suivi environnemental, on parle toujours en premier du milieu humain. C'est à partir de là qu'on veut

essayer de trouver une forme de partenariat avec les utilisateurs pour engager le processus de suivi environnemental.

1640

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Quand vous parlez de bassins versants, est-ce que vous pouvez préciser les surfaces par exemple?

1645

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

Nous, c'est qu'on regarde le bassin versant de la Betsiamites. Lorsqu'on regarde le bassin versant du réservoir Pipmuacan, Pipmuacan au départ était un lac qui avait son bassin versant, donc on va partir avec l'idée du bassin versant initial qu'on a connu, avant la création du grand réservoir artificiel créé par le développement hydroélectrique.

1650

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Merci, mais je comprends pas votre concept de bassins versants. Parce qu'actuellement, et avec tous les aménagements qu'il va y avoir, il n'y aura plus de bassin versant.

1655

Je pense à la Péribonka, qui déjà communique avec la Manouane, la Manouane communique avec la Betsiamites, la Betsiamites communique déjà avec Outardes et avec la dérivation de Boucher.

1660

Alors vous voyez, le concept de bassins versants est vraiment très très vaste, et ce n'est plus un bassin versant, c'est un continent. Merci.

1665

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

Madame la Présidente, si vous permettez, juste un complément. Nous, on va toujours rester sur des bassins versants naturels, même s'il y a des infrastructures importantes.

1670

Lorsqu'on parle Pipmuacan, nous autres c'est pas un réservoir, c'est un lac; un lac qui se déchargeait sur Manikuakanis, lac Cassé. À partir du lac Cassé, on poursuit le cours de la rivière Betsiamites jusqu'au fleuve. Et en haut du lac Pipmuacan, la principale charge, la rivière Pessamit. Et il y a tous les bassins versants du grand lac Pipmuacan du temps.

1675

Et les gens qui ont connu ce territoire-là, avant les ouvrages d'Hydro-Québec, le précisent, à cet égard-là.

Je vous donne l'exemple, madame la Présidente, du réservoir de Manic-5. Il est constitué de deux (2) grands lacs, le lac Manauniss shakaikan et le lac Tshimanauan. Et

1680

lorsqu'on parle aux jeunes Québécois, on leur dit l'île René-Levasseur. On ne parle plus des lacs, on parle de l'île René-Levasseur. C'est toute la différence du monde.

1685 C'est juste pour différencier exactement les concepts territoriaux qu'on peut y voir. Le Montagnais, lorsqu'il parle du territoire, il désigne les lacs, ne désigne pas les réservoirs créés artificiellement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1690 Est-ce que vous avez une carte toponymique, une carte avec les noms que vous utilisez; est-ce que vous avez des données, chez vous, qui pourraient nous rapprocher un peu plus de ce qui existait avant et de ce que vous, vous considérez comme vos bassins?

Avez-vous des données sur ça?

1695

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

Madame la Présidente, on a commencé à faire des identifications concordantes, toponymes montagnais avec des toponymes québécois, avec la Commission de toponymie.

1700

Maintenant, il faut le continuer et voir un peu la concordance des toponymes québécois avec les toponymes montagnais. Parce qu'on a bien de la misère, nous, avec le lac des Îles. C'est plein de lacs des Îles, on sait pas lequel.

1705

Quand on parle, nous, d'un lac spécifique, on le nomme et il est nommé une fois, et non pas à plusieurs, répétitivement. Et c'est là la difficulté. Et la Commission de toponymie le soulève souvent.

1710

Pour répondre à votre question, on a déjà commencé à mettre des toponymes innus, et ça, ça fait toute la différence de la conceptualisation territoriale, ça indique très bien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1715 Oui, je vous demandais ça parce que j'ai été participante pour la toponymie qui a été établie dans le Grand-Nord, alors je sais que ça se fait et que c'est intéressant aussi, de voir l'utilisation du territoire. C'est pour ça que je vous demandais s'il y avait des choses de disponibles en ce moment, ou si vous êtes toujours sur une période de travail.

PAR M. RENÉ SIMON:

1720

Je sais que, madame la Présidente, il y a le rapport, la grande recherche sur l'occupation traditionnelle du territoire innu montagnais, qui regroupe huit (8) conseils de bandes; la seule Bande qui n'a pas participé à cette recherche-là, c'est Uashat Maniutenam. Alors c'est toute la

1725 description du territoire traditionnel, avec les noms, justement, les toponymes autochtones qui s'y rattachent.

Maintenant ça, c'est un rapport qui a été transmis au gouvernement fédéral. Je pense que vous pourriez l'avoir assez facilement. C'est très précis comme description de territoire.

1730 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

1735 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Une précision pour monsieur Picard. À la page 6 du mémoire, au deuxième paragraphe, vous parlez de la gestion intégrée prévue du complexe Bersimis, et à ce moment-là, vous précisez que :

1740 "Cette approche permettra de récupérer en tout ou en partie les six mètres cubes-seconde (6 m³/s) au site de Pamouscachiou."

Est-ce que vous pouvez nous donner des précisions, s'il vous plaît.

1745 **PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

1750 Sachant le rehaussement des perrés par l'effet de la réfection des perrés, des travaux des perrés autour du réservoir de Pipmuacan, Hydro-Québec a fait des travaux de réfection des perrés voilà quelques années, et a fait un rehaussement pour avoir une cote maximale d'opération.

1755 L'effet du six mètres cubes-seconde (6 m³/s), c'est par l'effet de l'ouvrage Pamouscachiou, parce qu'on sait que Pipmuacan se déverse dans la rivière Shipshaw; par cet effet-là, on récupère un six mètres cubes-seconde (6 m³/s), par l'effet de réfection des travaux Pamouscachiou.

1760 On sait que ces ouvrages-là ont été faits bien avant la construction de Bersimis, Shipshaw était bien avant, et on a refait ces ouvrages-là par une réfection des perrés. L'effet du six mètres cubes-seconde (6 m³/s), c'est dans la gestion qu'on récupère, et peut-être qu'Hydro-Québec va être plus précis et pourra faire les corrections à cet égard-là, madame la Présidente.

1765 Nous, ce qu'on a retenu dans les discussions qu'on a eues, quand on a fait la discussion, comment il y avait un six mètres cubes-seconde (6 m³/s), c'était par l'effet de la gestion des ouvrages.

Et aussi, nous, on avait décelé qu'il y avait une réfection des ouvrages de retenue, des digues, et on s'est dit, il y a un rehaussement quelconque, donc il y a un effet qui va pouvoir leur

assurer un six mètres cubes-seconde (6 m³/s), par une meilleure gestion de la centrale B-1 et B-2.

1770

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Merci. Merci madame la Présidente.

1775

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'aimerais savoir, au niveau de la cote du lac du Grand Détour, quand elle a été établie, est-ce que vous avez été partie prenante à savoir quelle décision on prend, est-ce qu'on met le lac plus haut, plus bas, etc.

1780

Est-ce que pour vous, vous avez été obligés d'établir que par exemple, si c'était plus élevé, il y aurait des conséquences, que le territoire serait trop grand, etc.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

1785

On a reçu cette information-là en même temps que le public, lorsque l'étude a été déposée au ministère de l'Environnement pour consultation publique, dans un processus de consultation publique.

1790

Pour ce qui est de l'entente d'affaire, on s'est référé aux dérivations, que le volume d'eau qui allait être dérivé donnait une énergie calculée à partir de la productivité des deux (2) centrales.

1795

Et c'est à partir de là qu'on a fait l'établissement des paramètres d'affaire, et non pas des paramètres de conception d'ouvrages.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1800

D'accord, merci.

Puisqu'on est encore avec des précisions sur l'entente, j'aimerais savoir si au niveau de votre participation qui est, bon, de dix-sept point cinq pour cent (17,5 %), est-ce que pour vous, on a établi que votre participation financière serait faite à partir d'une déduction de bénéfice ou si vous devez au départ mettre de l'argent comptant, sonnante; comment ça fonctionne exactement.

1805

PAR M. RENÉ SIMON:

1810

OK, madame la Présidente. En tenant compte justement des discussions qu'on a eues avec Hydro-Québec, c'est une participation, oui, il faut mettre de l'argent au départ, le dix-sept point cinq (17,5 %), ce qui représente à peu près quatorze point cinq millions (14,5 M\$).

1815

Actuellement, disons, il y a aucun argent qui a été déboursé par la Bande de Betsiamites, étant donné que les certificats d'autorisation n'ont pas été émis. Je sais qu'il y a des discussions en cours avec Hydro-Québec, mais là-dessus, la Bande va être en mesure justement de déboursier les argents, soit par l'entremise d'institutions financières ou d'autres moyens. Je sais qu'on est en discussions avec différents organismes là-dessus.

1820

Et c'est l'entente justement qui a été formulée dans ce sens-là, dire, bon, on va être obligé de mettre l'argent dans le projet de participation comme tel.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

1825

Monsieur Dufour.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

1830

Oui, merci madame la Présidente.

J'aimerais évidemment revenir sur la question de l'utilisation du territoire, surtout en ce qui a trait à l'exploitation forestière, et on sait que l'exploitation forestière a un impact considérable sur le régime hydrique, surtout quand il y a des grandes coupes, etc.

1835

Est-ce que dans l'entente que vous êtes en train de discuter pour en arriver à un traité, avec l'approche Mamuitun et le territoire Innu Assi, est-ce que vous avez prévu des zones de protection importantes, on parle de sites patrimoniaux ou des sites de conservation, est-ce qu'il y a des sites qui ont été prévus dans ce territoire, territoire qui nous intéresse ce soir?

1840

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

Madame la Présidente, quand j'ai apporté la rectification, c'était justement à cet égard-là, quand on parlait des sites patrimoniaux de la zone des ouvrages.

1845

Lorsqu'on a dit, il faudrait avoir des zones de protection, c'est en regard du développement forestier qui se déroule dans le secteur de la rivière Manouane, et qu'il y a des planifications quinquennales qui nous amènent vers le sud-est de la zone des travaux d'Hydro-Québec, au Grand Lac Détour et la baie des Hirondelles.

1850

Évidemment, dans les autres CAAF, un peu plus au sud, qui sont détenus par l'unité de gestion de Forestville et les Escoumins, qui touchent la région 09, on discute avec les forestières dans ce sens-là, pour identifier clairement nos sites patrimoniaux, et faire des zones de protection, soit de faire des coupes plus cohérentes avec nos concepts de protection, autant pour la faune, l'utilisation et pour la protection comme telle du territoire.

1855

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

1860 Est-ce que vous avez des discussions aussi avec les compagnies ou les CAAF qui se retrouvent, qui vont se retrouver et qui montent actuellement dans le bassin de la rivière Manouane? On a vu ça en hélicoptère, on a fait le tour en hélicoptère.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD:

1865 Évidemment, on est chanceux, nous ici, sur la Côte-Nord, on participe avec une des forestières à une table de concertation pour l'établissement du plan annuel et des plans quinquennaux.

1870 On a l'intention de faire de même pour les forestières qui sont dans le secteur du projet Manouane, d'échanger, de leur transmettre toutes nos inquiétudes quant à la déforestation.

C'est de faire un plan d'exploitation avec une gestion intégrée des ressources, avec la participation du milieu; d'établir très clairement les zones où nous, on veut avoir des zones de protection pour des fins patrimoniales ou pour des fins de protection du territoire.

1875 Et ça, à la table centrale, on l'a confirmé et on prend toutes les dispositions pour rencontrer ces forestières-là, détenteurs de CAAF.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

1880 Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1885 Monsieur Berraja.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Merci madame la Présidente.

1890 Je m'adresse directement à monsieur Picard. Est-ce que vous pensez que le trois mètres cubes-seconde (3 m³/s) réservé est vraiment suffisant pour maintenir les différents habitats et les différents écosystèmes et les différentes activités après la coupure?

1895 Et d'après l'expérience des aînés, est-ce qu'ils peuvent nous informer, nous éclairer à ce propos. Merci.

1900 **PAR M. JEAN-MARIE PICARD:**

Madame la Présidente, la question est un peu plus directe. Évidemment, quant à un débit réservé de trois mètres cubes-seconde (3 m³/s) ou à un débit supérieur réservé, lorsque je regarde, par observation, dans une période de forte baisse d'eau, le terme m'échappe, la nature se fait; lorsqu'il y a une forte baisse d'eau, il peut y avoir une période d'étiage très forte, la nature va passer à travers.

Les habitats ou les ressources fauniques et aquatiques vont s'établir en conséquence. On n'a pas l'exemple devant nous, tout ce qu'on a, c'est le déluge de 96, c'est l'inverse d'un étiage, c'est un déluge, il y a beaucoup d'eau.

Ça va pour la faune aquatique, mais pour la faune terrestre, il y a un problème, quand il y a un déluge. En période d'étiage, dans les deux (2) cas, c'est un effet très dévastateur.

Évidemment, trois mètres cubes-seconde (3 m³/s), on dit bien qu'on donne un débit réservé; on s'engage de toujours maintenir un débit réservé. Si par un effet de forte baisse d'eau, est-ce qu'on n'aurait pas le loisir de dire ou de se dire, on a besoin d'eau, on mettra de l'eau en fonction pour protéger, pour maintenir le débit réservé à trois mètres cubes (3 m³/s).

Est-ce que c'est suffisant ou pas, la question est bien posée, madame la Présidente, et c'est ça le débat, et c'est ça le débat. Moi, je me dis, je suis confiant pour me dire, en période d'étiage forte, la nature a ses ressources. Et je me dis, on rétablit, la nature se rétablit d'elle-même.

Mais par contre, est-ce qu'il va y avoir des pertes d'habitats quantifiées, est-ce que je peux avoir une réponse à cet égard-là, est-ce qu'il y a un biologiste au Québec qui a quantifié les pertes d'habitats lorsqu'il y a eu ennoiment de territoire, est-ce qu'ils les ont qualifiées, est-ce qu'on pourrait avoir ce savant-là devant nous pour éclairer notre débat.

1930 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Monsieur Picard, je pense que c'est vous, parce que normalement, avec l'ennoiment et le passage de la cote de quatre cent seize (416 m) à dix-huit (418 m), on a le double de la superficie ennoyée, et en plus, les impacts sur le castor et sur les activités de piégeage sont réduits, on le voit.

La deuxième chose, je reviens au débit de trois mètres cubes-seconde (3 m³/s), statistiquement, c'est un débit d'une période de retour je dirais centenaire, et peut-être les aînés peuvent nous donner des éclairages, parce que possiblement c'est un débit qui n'a jamais été enregistré. Merci.

PAR M. RENÉ SIMON:

1945

Ce qu'on va faire là-dessus, madame la Présidente, je pense que la question est bien posée par monsieur le Commissaire, on en tient compte, et je pense qu'il y a des possibilités pour nous, en tant que participant, d'émettre des commentaires même après la période, à cette période-ci.

1950

Je pense qu'on va consulter les aînés là-dessus. Je pense que c'est la première fois que j'entends cette question-là, bon, de la façon que monsieur Berraja l'a soulevée. Alors ça a pas été étudié comme tel, ça a pas été analysé par les aînés, mais sauf que la question est bien posée.

1955

L'autre élément je pense qui est important pour moi, en tant que chef et en tant que leader, je pense que l'entente qui a été négociée avec Hydro-Québec, ça s'est fait de bonne foi, je pense de part et d'autre. On a soulevé nos attentes, nos intérêts, et je pense que du côté d'Hydro-Québec, la bonne foi était là.

1960

Je sais qu'actuellement, on rencontre des problèmes concernant la Portneuf, pour justement une question de débit, il y a pas d'émission comme telle de certificat d'utilisation, parce que je sais que les deux (2) ministères de l'Environnement sont peut-être pas en chicane ouverte, sauf qu'il y a des discussions très fortes du côté des fonctionnaires.

1965

Et puis là-dessus, je pense que nous, ce qu'on s'est dit, suite à des rencontres qu'on a eues, je pense qu'il faut faire confiance à Hydro-Québec quand il dit que, bon, si le milieu est perturbé, Hydro-Québec en tient compte, et je pense qu'il va y avoir des mesures correctrices pour rectifier la situation, dans les cinq (5) prochaines années et je pense que le message est lancé par Hydro auprès des intervenants, auprès des personnes, des utilisateurs justement qui s'inquiètent de la situation ou des répercussions à venir.

1970

Nous, on a pris bonne note des points qui ont été avancés par Hydro-Québec. Je sais que nous aussi, on a posé des questions. On est confiant dans ce sens-là, dire bon, s'il y a des choses à être amenées, à être rectifiées, ça va être fait par le promoteur. Le promoteur, justement, est sensibilisé à ces points-là, et on va y aller dans ce sens-là.

1975

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

1980

Merci beaucoup. Merci madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1985

Alors ça termine notre questionnement. On apprécie grandement votre participation.

Merci monsieur le chef Simon, merci monsieur Benjamin, monsieur Bellefleur et monsieur Picard, de votre participation.

MRC MANICOUAGAN

1990 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous avons au registre monsieur Georges-Henri Gagné, préfet de la MRC, qui voulait venir présenter un point, s'il vous plaît.

1995 Alors bonsoir monsieur Gagné.

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

2000 Alors bonsoir madame la Présidente. Je me présente, je suis également le maire de la municipalité de Ragueneau, et la municipalité de Ragueneau est limitrophe finalement à la Communauté montagnaise de Betsiamites.

2005 Alors je sais pas si je vais être hors d'ordre, madame la Présidente, je n'ai pas de question, c'est surtout plus un commentaire que je voulais faire à la Commission concernant l'ensemble du projet de dérivation partielle de quatre (4) rivières.

2010 On sait que la Manouane fait partie intégrante d'un projet initial de dérivation partielle de quatre (4) rivières et dont la Boucher a été retirée à la demande la Communauté de Betsiamites, temporairement. Et nous, les communautés participantes à ce projet-là étions bien sûr d'accord avec ça.

2015 Donc au départ, le projet finalement incluait la négociation avec huit (8) communautés, dont cinq (5) MRC et trois (5) communautés montagnaises. Alors les négociations se sont déroulées en parallèle, les communautés montagnaises ont négocié de leur côté et les MRC ont négocié d'un autre côté avec Hydro-Québec.

2020 Et la façon dont ça a été fait, en ce qui concerne nos communautés, on avait des objectifs à atteindre et ensuite, bien sûr, si on pouvait atteindre ces objectifs-là, il était intéressant de regarder les ententes de partenariat pour le développement économique.

Alors nos principales préoccupations, au départ, étaient bien sûr le côté environnement, et également l'acceptation par nos milieux respectifs de ces projets-là. Et s'il y avait entente, bien sûr, on était intéressé à participer à une entente de partenariat.

2025 Or, dans le cas des MRC, ça s'est conclu avec une société en commandite.

2030 Alors le projet, finalement, aurait été je dirais pas censuré, mais je dirais plus questionné via les tables d'échange qu'Hydro-Québec a mis sur pied avec les différents milieux et ces tables d'échange là nous ont permis finalement, premièrement de bien comprendre le projet et deuxièmement, de le faire modifier à certains égards, suite au questionnement de nos citoyens et de nos utilisateurs également.

Donc ce que je voulais tout simplement soumettre à la Commission ce soir, madame la Présidente, c'était pour finalement vous mettre dans ce contexte-là, de dire que ça a été négocié de bonne foi, je pense de part et d'autre.

2035

Bien sûr, les milieux ne sont peut-être pas aussi bien équipés que les gens d'Hydro-Québec, en ce qui a trait aux différents impacts et aux différentes choses de ces projets-là. Cependant, je reprends les propos du Chef, je pense qu'Hydro-Québec était de bonne foi et on a vulgarisé, je pense, d'une façon assez intéressante pour qu'on puisse faire confiance et embarquer comme partenaire dans ce projet-là.

2040

Vous savez, c'est peut-être nouveau de la part d'Hydro-Québec, alors j'écoutais monsieur Picard tout à l'heure quand on nous parlait du développement de la Betsiamites, Manicouagan et Outardes, effectivement les milieux n'ont pas été consultés et on a été mis devant des faits accomplis. On a vécu avec les impacts, mais je pense que ça, on peut qualifier ça comme du passé.

2045

Je pense qu'Hydro-Québec, maintenant, a modifié considérablement son approche et associe d'une façon intéressante, je pense, les communautés au développement des régions.

2050

Et pour nous, c'est important parce qu'on vit dans une région-ressource, le gouvernement l'a reconnu enfin au dernier budget, et c'est pas nécessairement facile.

Vous savez que dans une région comme la Côte-Nord, qui a treize cents kilomètres (1300 km) de côte, qu'il y a cent mille (100 000) habitants qui y vivent, quand on veut avoir quelque chose, par rapport à l'Île de Montréal qui a à peu près trois millions (3 M) d'habitants, vous comprendrez que la balance est dure à ramener au milieu.

2055

Donc quand on a des ressources naturelles qui sont mises en valeur et qu'on peut s'associer, en tant que milieu, pour le développement économique de nos citoyens, bien sûr, comme je disais tantôt, en conservant toujours en tête qu'on a atteint nos deux (2) objectifs, côté environnement et côté acceptation de nos milieux, je pense qu'il faut le regarder très sérieusement, et je pense qu'il faut s'associer.

2060

C'est un petit peu, madame la Présidente, le commentaire que je voulais vous faire par rapport à ce projet-là.

2065

Et j'espère qu'on va en arriver à un dénouement assez rapidement. En ce qui concerne nos communautés, l'entente de partenariat est en attente, tant et aussi longtemps que l'ensemble du projet a pas été accepté et que les autorisations gouvernementales ont pas été données.

2070

Donc actuellement, il y a pas de revenus pour les communautés, c'est vrai aussi pour les Montagnais et c'est vrai également pour nous autres.

2075

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, monsieur Gagné.

2080

Monsieur Dufour.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Oui, merci.

2085

Alors j'aimerais peut-être juste vous demander, vous êtes d'accord avec le projet, vous avez négocié, bon.

2090

Est-ce qu'il y a encore des inquiétudes que vous avez, que vous pourriez exprimer; est-ce que vous avez des inquiétudes vis-à-vis du projet, sans faire un mémoire ce soir, évidemment, je vous demande pas ça, quant à moi.

PAR M. GEORGES-HENRI GAGNÉ:

2095

Bien écoutez, je l'ai déjà dit à d'autres audiences, c'est bien sûr qu'à chaque fois qu'on fait des projets, qu'on développe un projet sur un territoire, il y a des impacts. C'est bien sûr qu'on a un certain degré d'inquiétude, et je pense que ça, c'est normal.

2100

Et on est conscient, on sait qu'il y aura des impacts sur ce projet-là, sur la dérivation partielle de ces rivières-là. On nous a rassurés quant aux impacts, maintenant on est conscient qu'il y en aura.

2105

On est toujours inquiet, c'est bien sûr, jusqu'à un certain degré, mais je pense qu'on pourrait peut-être qualifier comme des risques calculés.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Merci beaucoup. Merci madame.

2110

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Gagné de cette présentation verbale.

2115

MOT DE LA FIN

2120

PAR LA PRÉSIDENTE:

2125

J'aimerais rappeler aux gens qui sont ici que la Commission a non seulement un mandat d'audience publique mais aussi un mandat d'enquête et je pense que pour nous, qui avons été assermentés devant un juge de la Cour supérieure, qui devons préparer un rapport et porter un jugement sur un projet, qu'on doit remettre au ministre qui va ensuite servir à la préparation d'un avis au Conseil des ministres, il se doit de fouiller tous les sujets qui sont des préoccupations des gens ou qui font partie du questionnement de la Commission.

2130

Je pense que la Commission ne porte un jugement sur personne, mais pour nous, il faut s'assurer, quand on va écrire notre rapport, qu'on a, comme je dis souvent, entre guillemets, retourner tous les cailloux de la rivière; on peut pas prendre position sur des points et dire, bien, peut-être que c'est ça qu'il voulait dire, peut-être que c'est ça qui s'est passé.

2135

Alors c'est pour ça que ce soir, vous êtes les premiers à passer sur le grill, si je peux m'exprimer ainsi, mais nous allons poursuivre nos séances à Alma demain soir, et mercredi après-midi et mercredi soir, et je puis vous assurer que nous aurons la même rigueur avec les gens qui vont venir présenter des mémoires à ces séances-là.

2140

Alors on termine la première soirée de cette deuxième série d'audiences publiques, et j'aurais certaines informations qui peuvent vous être utiles pour la suite des choses.

2145

Premièrement, je voudrais vous dire que demain, la séance à Alma va commencer à dix-neuf heures (19 h). Que l'ensemble du dossier reste disponible jusqu'à la fin du mandat pour consultation dans les centres de consultation.

2150

J'aimerais remercier ceux qui ont contribué à la bonne marche de cette soirée, du côté de l'équipe technique, de madame Béliveau, sténotypiste, et des traducteurs.

J'aimerais remercier aussi les représentants du Conseil de bande. Je le répète à nouveau, votre contribution est très utile à la Commission. Et aussi de monsieur Gagné.

2155

Alors comme je l'ai mentionné au début, notre rapport va être déposé le 7 septembre; le ministre dispose selon la loi de soixante (60) jours pour le rendre public. Il le fait par l'entremise du BAPE, en général moins d'un mois après sa réception.

2160

Une fois que le rapport est rendu public, des copies seront envoyées aux centres de consultation, aux requérants, au promoteur et à tous ceux qui en font la demande.

Alors merci de votre participation, merci de votre attention et bonne fin de soirée.

SÉANCE AJOURNÉE AU 12 JUIN 2001
À DIX-NEUF HEURES (19 H)

2165

2170

Je soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la traduction fidèle et exacte de mes notes sténographiques.

2175

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

2180

2185